Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

Rapport annuel d'activités

2019

Connaître - Protéger - Informer - Animer

SFEPM
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE
ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

Notre projet associatif

L'association « *Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères* » a pour objet la promotion, la connaissance et la protection des Mammifères sauvages, principalement, et de leurs habitats sur tout le territoire national, métropole et Outre-mer. Née le 11 décembre 1977, à l'occasion de la réunion d'une poignée de naturalistes, soutenus par quelques mammalogistes chevronnés, ayant pour objectif initial de rédiger le premier atlas des mammifères sauvages de France (publié en 1984), elle a été créée officiellement le 03 mars 1978 et en est aujourd'hui à sa 41ème année d'existence. Elle vient de tenir sa 41ème Assemblée générale à Paris.

Sa philosophie d'action est basée sur la conservation des espèces de Mammifères sauvages par la connaissance, en préservant leurs capacités d'évolution dans un monde en changement, en mettant cette connaissance au service à la fois de la préservation d'espaces de naturalité et de l'amélioration de la cohabitation Mammifères – Homme dans les autres espaces. Toutefois, si notre société souhaite conserver ces espèces et leur naturalité, ainsi que celle de leurs habitats, les réponses techniques ne sont pas toujours suffisantes *per se.* En effet, vivre avec ou à côté des Mammifères sauvages passe par l'aménagement du territoire, la modulation des pratiques et usages, l'intervention dans les domaines législatif et juridique, ainsi que l'éducation du public. On doit donc tenir compte aussi des aspects économiques, sanitaires, esthétiques, culturels et éthiques. Le lien social que représentent les associations d'étude et de protection de la nature dans notre société civile est alors un maillon pertinent entre toutes les étapes nécessaires dans cette démarche. Aussi, la SFEPM développe-t-elle son action autour de quatre axes :

- **la connaissance** : par la réalisation (ou la participation à) d'atlas, d'études, la gestion de banques de données, la publication d'articles et d'ouvrages scientifiques, initiés par ses adhérents ou à la demande de partenaires extérieurs… A ce titre, l'association tient à jour la liste des Mammifères sauvages de France et l'actualise en fonction de l'évolution des nouvelles découvertes d'espèces et de la taxinomie, et développe (entre autres) un portail de mise à disposition des données et d'informations de toutes natures sur les Mammifères, issues de tout le monde associatif ;
- **la protection** : par la rédaction et/ou la mise en œuvre et l'animation/coordination de programmes ou plans d'actions en faveur d'une espèce ou d'un groupe d'espèces, par l'expertise (pour le compte des institutions, des collectivités ou de particuliers) de l'état de conservation des espèces et de leurs habitats en lien avec les activités humaines, par la soumission – spontanée ou sur demande – d'avis quant aux politiques et textes nationaux régissant le statut des espèces et la cohabitation avec les Mammifères, par le développement de campagnes en faveur de la protection d'espèces en mauvais état de conservation... Le cas échéant, l'association peut porter plainte ou se porter partie civile quand des faits constatés de destruction ou d'insuffisance d'action le nécessitent ;
- **l'information, la formation et la sensibilisation du public** : qu'il s'agisse de naturalistes adhérents, du grand public ou des partenaires socioprofessionnels et autres. A ce titre, elle entretient et met à jour une base bibliographique, ouverte à tous, rédige des documents traitant des Mammifères sur le territoire national, participe à des manifestations ou en organise (évènementiels annuels et autres) ;
- **l'animation (et la participation à) de réseaux** de partenaires associatifs et institutionnels pour la définition de politiques et actions communes, l'échange d'informations et d'expériences et la mise en place de réserves et refuges en faveur des Mammifères.

La SFEPM est agréée au titre de la protection de la nature au niveau national (son renouvellement est survenu le 08 janvier 2013 pour une période de 5 ans. Il est en cours pour 2019). Elle a été habilitée à prendre part au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives nationales par l'arrêté du 12 septembre 2014. Elle est membre d'Eurobats, de BatLife ainsi que de la Fédération française des Sociétés de sciences naturelles (FFSSN). Un dossier de ré-adhésion est en cours avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Des contacts ont aussi été pris avec France Nature Environnement Réseau biodiversité. Une convention de partenariat nous lie avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (ex SPN, maintenant UMS Patrinat) et avec l'ONF.

Le Conseil d'Administration en 2019

François COLAS a été officiellement élu en 2019. Il a été rejoint par Carine GRESSE et Virginie MUXART.

Bureau
Président : Christian ARTHUR
Vice-président : Frédéric LEBLANC, François LEBOULENGER, Lilian GIRARD et Franck SIMONNET
Secrétaire : Gérald LARCHER / Secrétaire-adjoint : non pourvu
Trésorier : Nathalie De LACOSTE / Trésorier-adjoint : non pourvu

Administrateurs
Collège des adhérents individuels :
ARTHUR Christian
COLAS François
GRESSE Carine
LARCHER Gérald
MUXART Virginie
RUYS Thomas
BENHAMMOU Farid
De LACOSTE Nathalie
JACQUES Hélène
LEBLANC Frédéric
RIGAUX Pierre
SAVOURE-SOUBELET Audrey

Collège des associations :
Cistude Nature (représentant : PONS Jean-Baptiste),
Groupe Mammalogique Breton (représentant : SIMONNET Franck),
Groupe Mammalogique Normand (représentant : LEBOULENGER François),
Société d'Histoire Naturelle d'Autun (représentant : LERAT Damien).

Collège des secrétaires nationaux :
Coordination Nationale Chiroptères : GIRARD Lilian
Groupe Loutre : SIMONNET Franck
Groupe Petits et moyens Mammifères : LEBOULANGER François

Présidents d'honneur :
FAYARD Armand, MOUTOU François.

L'équipe salariée

L'année 2019 a vu le recrutement de Marie MASSON à partir de février pour l'animation du Plan National d'Actions sur la Loutre d'Europe et celui de Romain BAGHI pour l'Observatoire National des Mammifères, à raison de 2 jours par semaine. Marine DROUILLY nous a quitté fin septembre 2019 et a été remplacée par Rebecca BURLAUD à partir de janvier pour démarrer la mise en œuvre des actions du Plan National de Conservation du Lynx.

Au total, en 2019, l'équipe salariée a ainsi compris 5 personnes au maximum, pour un équivalent temps plein de 4,3 ETP annuels :

- BAGHI Romain pour l'Observatoire National des Mammifères, de janvier à décembre 2019, 2 jours / semaine,
- DROUILLY Marine, de janvier à septembre 2019, puis BURLAUD Rebecca, d'octobre à décembre 2019, pour le Plan National de Conservation sur le Lynx boréal,
- MASSON Marie pour le Plan National d'Action sur la Loutre d'Europe, de février à décembre 2019,
- PAPERIN Fanny pour les espèces protégées et la coordination ONM, de janvier à décembre 2019,
- SOLOMAS Dominique : chargée de communication et de la vie associative, de janvier à décembre 2019.

Le mot du Président

L'année 2019 a vu la poursuite de nos efforts en faveur des Mammifères sauvages. Peu de nouveautés au programme, si ce n'est la tenue des 1ères Rencontres nationales Petits mammifères, ce qui marque quand même le renouveau d'un groupe taxinomique que nous avions quelque peu délaissé. Avoir pu réunir une centaine de personnes sur ce thème, avec plusieurs publications et communications, est la preuve de l'engouement pour ce groupe. Les communications seront publiées en début d'année 2020, et des outils (protocole, méthodes, guide …) sont en cours de discussion. Autre élément important : la relance de la publication d'Arvicola, au point mort depuis 2012 ! Même si ce ne sont que quelques petits articles qui ont été publiés, le fait de les voir est un soulagement et on doit tout faire pour que cette revue retrouve sa place.

L'année 2019 a vu aussi la poursuite de l'Observatoire National des Mammifères de France. Une douzaine d'associations nous ont rejoints. Pour le moment, seul le module Chiroptères avance bien, il faut que d'autres modules (Loutre, Petits mammifères) le rejoignent pour que cet Observatoire trouve sa place. Sa partie « centre de ressources » est aussi en développement. Elle sera à terme tout aussi importante que la partie cartographie.

L'arrivée d'une salariée sur le Plan National d'Actions Loutre a permis de relancer ce Plan et redynamiser le groupe. La question de la cohabitation avec les pisciculture et la relance de la cartographie de l'espèce seront les chantiers prioritaires pour le futur. L'année 2019 a vu la finalisation et validation du Plan National de Conservation du Lynx qui a été déposé fin août. Il reste maintenant à faire intégrer ce Plan dans le Plan National d'Actions démarré par l'Etat fin 2018 … et que l'on attend toujours. Rien de nouveau par contre sur le dossier Putois, l'année 2019 n'ayant pas permis de faire avancer ce dossier sur lequel l'Etat semble peu motivé … lobbys de la chasse et du piégeage obligent ?

Les actions Chiroptères avancent, à leur rythme, avec des difficultés dues aux lobbys, à leur complexité et leur aspect multifactoriel et multi-acteurs. On doit souligner la sortie du second tome sur « Chiroptères et aménagements » faisant le point sur les travaux permettant aux particuliers de cohabiter avec ces espèces. Un grand merci à la Coordination nationale Chiroptères qui a démontré une fois encore son utilité et sa raison d'être sur ce type de dossiers communs. 2019 a aussi vu l'achèvement de la synthèse sur le rapportage Natura 2000 2013-2018, qui conduit au constat un peu déprimant que depuis 2000 peu de choses ont bougé favorablement dans l'état de conservation des mammifères.

En 2019, la SFEPM a poursuivi sa participation au Club des 14 APN, initié par la LPO et FNE, qui regroupe des associations s'occupant de questions d'environnement, marin et terrestre, des associations plus versées dans la législation environnementale et des associations naturalistes. Au-delà de rencontres avec les ministères, de conférences de presse, le gros chantier 2019 a été le lancement d'un Livre Blanc sur le bilan de la Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020, initiée par N. Hulot, Livre Blanc dont la remise est prévue avant le congrès UICN 2020 à Marseille. Fera-t-il bouger les choses ? Affaire à suivre …

Dans ce rapport 2019, vous verrez que, durant cette année, la SFEPM a rempli son rôle et continue à construire sa position de plateforme technique pour les Mammifères. Nous faisons pas mal de choses. Le gros point noir qui était notre capacité à faire connaître et développer nos outils d'échange et la valorisation scientifique de nos travaux se résorbe en partie : Site Internet refait à neuf, plus attractif, plus réactif (un investissement non négligeable mais qui devrait nous faire mieux voir dans le futur), Mammifères sauvages a changé de peau, nous diffusons plusieurs lettres d'information (Chiroptères, Loutre, Chat et Biodiversité, Lynx…), nous sommes de plus en plus suivis sur Facebook, mais toujours aussi peu d'adhérents … et surtout d'administrateurs s'impliquant. Les deux nouvelles arrivées, Carine et Virginie, ont repris le flambeau des petits Carnivores, un grand merci à elles de s'investir sur ce dossier peu évident ! Nous fonctionnons de façon un peu chaotique parfois, au gré de nos projets et des investissements des administrateurs, parfois à la remorque de nos associations adhérentes. Nous manquons toujours de bonnes volontés !

Bonne lecture

Christian ARTHUR, président de la SFEPM

Table des matières

L'équipe salariée 3
A1. Amélioration des connaissances sur les Mammifères sauvages de France 6
A1-1 : Atlas sur les Mammifères sauvages 7
A1-3 : Observatoire National Mammifères (ONM) 11
A1-4 : Partage et validation des connaissances 12
A2. Protection des Mammifères sauvages de France 13
A2-1 : Participation aux politiques publiques dédiées aux Mammifères sauvages de France 14
A2-2 : Interventions en faveur des Mammifères sauvages de France 19
A.3 Sensibilisation et Information des différents publics en faveur des Mammifères sauvages de France 23
A3-1 : Actions à destination du grand public 24
A3-2 : Actions à destination du réseau associatif 26
A.4. Vie associative 28
A4-1 : Coordination des réseaux SFEPM 29
A4-2 : Participation à l'action des réseaux nationaux 31
A4-3 : La vie de l'association 32
Liste des publications en 2019 faites par des membres de la SFEPM 37
Liste des publications en 2019 réalisées avec le soutien de la SFEPM 38

Axe 1

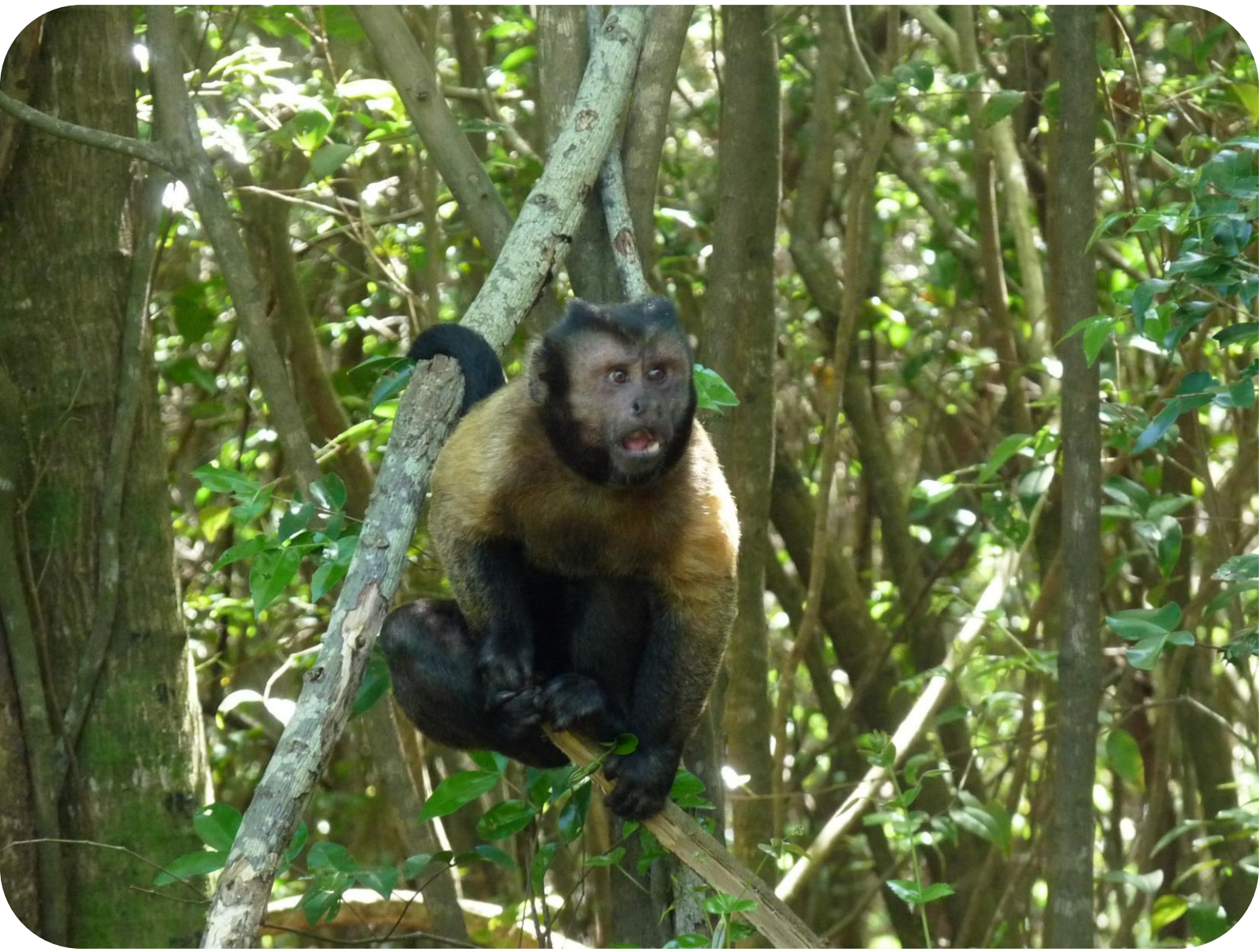

A1. Amélioration des connaissances sur les Mammifères sauvages de France

A1-1 : Atlas sur les Mammifères sauvages

- *Atlas des Mammifères de France*

Tous les textes de l'atlas des ongulés et des Lagomorphes ayant été finalisés en 2018, l'année 2019 a été consacrée à leur relecture et validation. Après une première révision par le comité de pilotage et par le comité éditorial (composés de membres de la SFEPM et de l'UMS PatriNat), l'ensemble du volume a été relu par les coordinateurs (SFEPM, UMS PatriNat/OFB-CNRS-MNHN, ONCFS). A la suite de nombreux échanges avec les rédacteurs durant les mois d'avril et mai, le manuscrit final a pu être envoyé à l'éditeur fin mai qui l'a soumis à trois *reviewers*. Après des dernières corrections, le manuscrit validé est retourné chez l'éditeur courant septembre pour être mis en page. Sa publication est prévue pour 2020.

Parallèlement, le COPIL du volume sur les Carnivores et les Primates s'est réuni une deuxième fois, en mai, afin notamment de lancer la rédaction de ce nouvel ouvrage dès l'été. Les premiers textes ont été reçus courant décembre. A la suite de nombreux échanges par mail et de la sollicitation de l'ensemble du réseau de la SFEPM, de nombreuses données ont rejoint le SINP à la fin de l'année afin de mettre à jour les cartes de répartition des Carnivores et Primates présents sur notre territoire.

Enfin, une présentation de ce nouveau volume a été réalisée lors du 32ème colloque de la Société Française de Primatologie, en octobre.

- *Atlas européen des Mammifères*

A l'occasion du 8e Congrès européen de Mammalogie, qui s'est tenu à Varsovie (Pologne) du 23 au 27 septembre 2019, une réunion informelle du Comité « Delivery Group » de l'Atlas des Mammifères d'Europe s'est tenu avec les quelques membres présents. Patrick Haffner (UMS PatriNat) y représentait la France. L'objectif était de faire le point sur l'avancé de la collecte des données par pays. Patrick Haffner a rappelé que l'acquisition des données avançait bien dans le cadre du projet français d'atlas piloté par la SFEPM et l'UMS PatriNat, et que des jeux de données assez exhaustifs existaient déjà pour les ongulés, les Lagomorphes et les Carnivores (y compris marins). Pour rappel, le projet européen ne concerne pas les Cétacés. Rendez-vous a été pris pour le 19 et 20 septembre à Sofia (Bulgarie).

- *Atlas d'autres pays*

En 2019, la SFEPM a reçu l'ouvrage de Mourad Ahmim « *Les mammifères sauvages d'Algérie – Répartition et biologie de la conservation* » (294 pages) dont la première édition avait été rédigée en 2004, dans le cadre de l'université de Bejaia. M. Ahmim a revu cette première édition et souhaiterait que son livre soit davantage promu auprès de la communauté des pays méditerranéens d'une part, et d'autre part de la communauté mammologique francophone. La SFEPM s'est engagée à relire cet ouvrage et à aider M. Ahmim pour son édition et sa diffusion. Cet ouvrage vient s'ajouter à l'Atlas du Maroc paru en 2018 sous la tutelle de S. Aulagnier et diffusé par la SFEPM, qui complète ainsi notre connaissance de la faune mammalogique de l'Afrique du Nord. L'aide du Ministère des Affaires Etrangères sera sollicitée pour ce faire en 2020.

Fennec ©Milan Korynek

A1-2 : Acquisition de connaissances sur les Mammifères sauvages de France

- *Enquête "Chat domestique et biodiversité"*

Relancée en 2018, l'enquête se poursuit en 2019. Un état des lieux de la base de données et des différents bugs rencontrés par les participants sur le site actuel va permettre la mise en place d'un nouveau site internet prévue pour 2020, grâce au soutien financier de la Fondation Nature & Découvertes. L'idée a été de revoir les informations demandées aux observateurs et de les compléter, notamment avec des données sur les pratiques des propriétaires en termes de prévention de la prédation et sur l'identification des chats.

Deux lettres d'information ont été envoyées aux participants au cours de l'année 2019 présentant quelques résultats préliminaires ainsi que les articles publiés par l'équipe du Muséum national d'Histoire naturelle qui travaillait avec Roman Pavisse au cours de sa thèse. Un poster a également été présenté lors des Premières rencontres nationales Petits mammifères de mars 2019.

L'effet de la race sur le taux de prédation a été abordé, et ouvre des questions intéressantes. Le MNHN, par l'intermédiaire de B. Pisanu et P. Clergeau, a publié deux articles sur le sujet : un pour le grand public dans « Le Courrier de la nature », n°315, le second dans Ardea sur l'impact de la prédation des chats sur les oiseaux des jardins par le suivi des oiseaux bagués. L'apport de données par toutes les personnes participant à l'enquête (plus de 4 000 personnes) trouve ainsi sa validation. Celle-ci se poursuivra en 2020, d'autres articles étant en cours de rédaction.

Rappelons ici que le but de la SFEPM n'est pas de stigmatiser les chats ou leurs propriétaires, mais bien de faire comprendre à ces derniers le rôle qu'ils peuvent jouer et leur responsabilité dans la conduite de leur animal domestique, car ces chats sont bel et bien des animaux domestiques, pour ensemble trouver les solutions pour diminuer l'impact de leur animal favori sur la biodiversité.

Par ailleurs, le volet sociologique prévu dans l'enquête lors de sa création a été relancé grâce à Romain Eichstadt, un étudiant en école vétérinaire. Sa thèse porte sur une synthèse bibliographique de l'état actuel des connaissances internationales de l'impact de la prédation par le Chat domestique sur la petite faune sauvage. Elle sera complétée par l'analyse des résultats d'un questionnaire à destination de propriétaires de chats, ceux de l'enquête « Chat domestique & biodiversité », et potentiellement d'étudiants vétérinaires et/ou de vétérinaires pour étudier leur connaissance du sujet et les sensibiliser à cette problématique. Le questionnaire a été envoyé à la fin de l'année 2019 et l'analyse des résultats est prévue pour 2020.

Chat domestique © Nathalie de Lacoste

- *Enquête Crocidure*

En réponse à un appel à projets de l'INPN, la SFEPM a déposé un projet sur la situation de la Crocidure leucode en France métropolitaine qui a été accepté. Pour cette espèce, petite musaraigne forestière, des inquiétudes sont remontées de plusieurs régions indiquant une régression de son aire de répartition. Une enquête a été lancée, pour recueillir des données et essayer de dresser une carte actualisée de cette espèce, en lien avec le lancement du module Petits mammifères de l'Observatoire National des Mammifères (ONM). Fin 2019, la SFEPM doit malheureusement faire le constat du faible nombre de donnes remontées, soit parce

qu'effectivement il y a peu de données dans les bases régionales, soit parce que l'enquête ne motive pas les gens ? Quoi qu'il en soit, le projet est à rendre début 2020 et un bilan sera fait.

- *Statut du Putois en France*

Engagée depuis 2017, sur la base du bilan rédigé par Pierre Rigaux, dans une demande de protection réglementaire du Putois d'Europe, la SFEPM avait présenté ce dossier au CNPN le 23/11/2018 et reçu un avis favorable. Suite à des demandes de rendez-vous au chef de cabinet du Ministre de l'Ecologie et à la Secrétaire d'Etat Mme Wargon, la SFEPM a été finalement reçue le 17 janvier 2019 par le chef de cabinet de la Secrétaire d'Etat. Et, alors que la SFEPM pensait que le dossier réalisé démontrait que le classement du Putois était sans raison écologique du fait de l'absence de réels dégâts notables aux activités humaines, le Putois a été classé nuisible, en juillet 2019, dans deux départements : le Pas-de-Calais et la Loire-Atlantique. Il est par ailleurs toujours considéré comme espèce « chassable ». Il semblerait que, sur ce type de dossiers, le lobby de la chasse et des piégeurs fasse toujours valoir sa prééminence politique, même si ce lobby ne dispose d'aucun argument tangible pour contrebalancer l'expertise de la SFEPM.

En 2020, la SFEPM continuera de porter, auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire et de toute autre institution susceptible d'intervenir, la demande d'inscrire le Putois sur la liste des mammifères protégés. L'obtention d'une aide de la Fondation Nature & Découvertes va permettre, avec l'aide d'étudiants en BTS communication, de monter une campagne médiatique pour essayer d'entraîner le maximum de citoyens français en faveur de cette campagne et ainsi espérer faire contrepoids aux lobbys cynégétiques et de piégeurs.

Putois d'Europe © Harald Matern - Pixabay

- *Programme d'épidémio-surveillance de la rage chez les Chiroptères*

Ce programme est issu de la collaboration établie depuis maintenant près de 30 ans entre la SFEPM et l'ANSES-Nancy pour l'étude et le suivi des lyssaviroses chez les Chiroptères (Figure 1). L'année 2018 avait été marquée par un afflux massif de chauves-souris reçues au laboratoire en fin d'année. En 2019, le Laboratoire National de Référence de la Rage (Anses-Nancy) a analysé 672 chauves-souris, dont 262 reçues en 2018. Parmi ces 672 cadavres de chauves-souris autochtones, 8 chauves-souris ont été montrées infectées par la souche virale EBLV-1, qui est communément isolée en France et en Europe. Parmi ces huit cas, trois Sérotines communes enragées provenaient des animaux récoltés en 2018, les trois en provenance de trois départements de l'ex-Aquitaine, dont une, envoyée en 2018, qui avait été collectée en 2016. Une cinquième Sérotine commune enragée a été collectée en 2019, toujours en provenance de l'ex-Aquitaine. Toutes les chauves-souris montrées infectées en 2019 ont été identifiées comme des Sérotines communes. Ni la souche BBLV, ni la souche LLEBV précédemment identifiées en France métropolitaine n'ont été identifiées en 2019 (en France métropolitaine).

Ce bilan ne tient compte que des données ANSES, celles de l'Institut Pasteur (Paris) n'ayant pas encore été transmises.

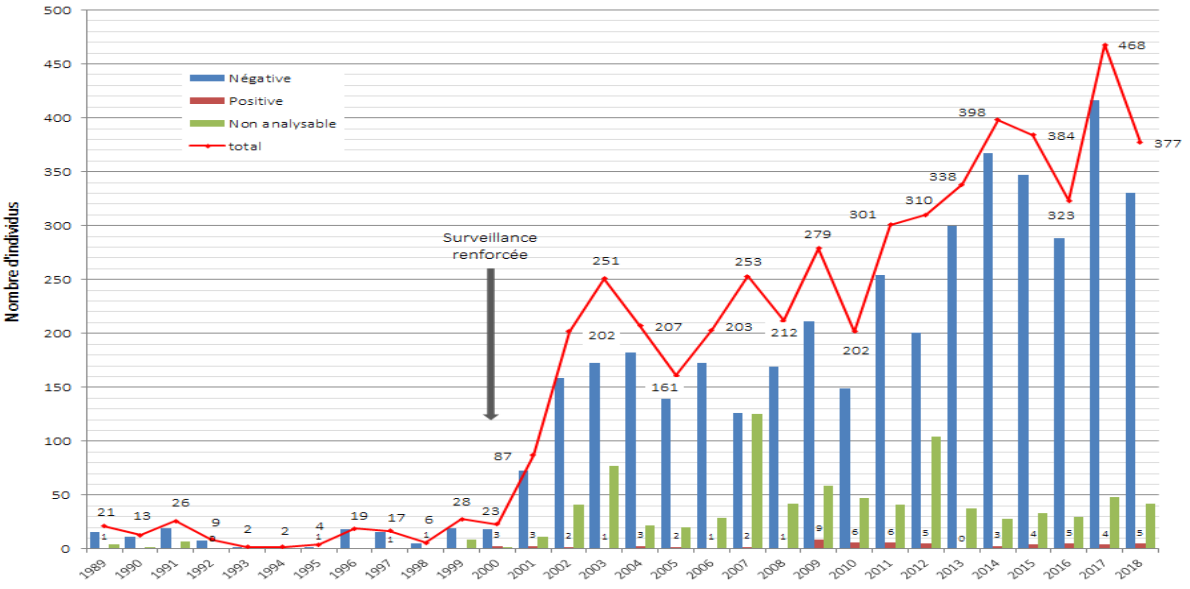

Figure 1 : Évolution du nombre de chauves-souris autochtones reçues à l'Anses-Nancy et analysées entre 1989 et 2018 dans le cadre de la surveillance des infections à Lyssavirus

Près de 96 % des chauves-souris analysées depuis le début du programme ont été expédiées au laboratoire par le réseau des chiroptérologues, les autres chiroptères étant envoyés directement par les Directions Départementales de la Protection des Populations DDPP/DDCSPP. Près de la moitié des chiroptères envoyés ne peuvent malheureusement pas être analysés en raison de leur état de momification ou de l'état avancé de dégradation de l'échantillon. Une partie des animaux a été reçue dans le cadre de l'articulation surveillance rage / mortalité anormale des chiroptères (SMAC), et d'autres ont également été adressées au Centre National de Référence pour la Rage (Institut Pasteur de Paris, CNRR-IPP) pour recherche de Lyssavirus. À ce jour, on a démontré que trois espèces de chauves-souris pouvaient être infectées par un Lyssavirus sur le territoire métropolitain : la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), majoritairement, le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), avec quatre cas au total pour ces deux dernières espèces.

Murin de Natterer © Laurent Arthur

Seul le Lyssavirus EBLV-2, isolé à partir de cadavres de Murins de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et des marais (*Myotis dasycneme*) trouvés dans les pays frontaliers de la France, n'a pas été recensé sur notre territoire.

- *Etude génétique de la Grande Noctule*

Une étude sur les échanges migratoires entre la France et l'Espagne pour la Grande noctule (*Nyctalus lasiopterus*) avait été entamée les précédentes années, notamment par le Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées (GCMP) côté français, par captures dans différents sites. L'analyse génétique des prélèvements a été confiée en 2019 à un laboratoire espagnol, une subvention ayant été obtenue auprès d'Eurobats. Les résultats seront publiés en 2020.

A1-3 : Observatoire National Mammifères (ONM)

Le portail internet de l'Observatoire National des Mammifères (Figure 2) a été officiellement lancé en 2019, grâce notamment à l'embauche de Romain Baghi en tant que géomaticien fin 2018. Ce portail offre l'accès à des atlas, ainsi qu'à un centre de ressources regroupant des publications, protocoles, guides méthodologiques… Diverses productions ont été réalisées, notamment une plaquette de présentation de l'ONM ainsi que des documents autour de la base de données (format standard, bibliothèques spécifiques…).

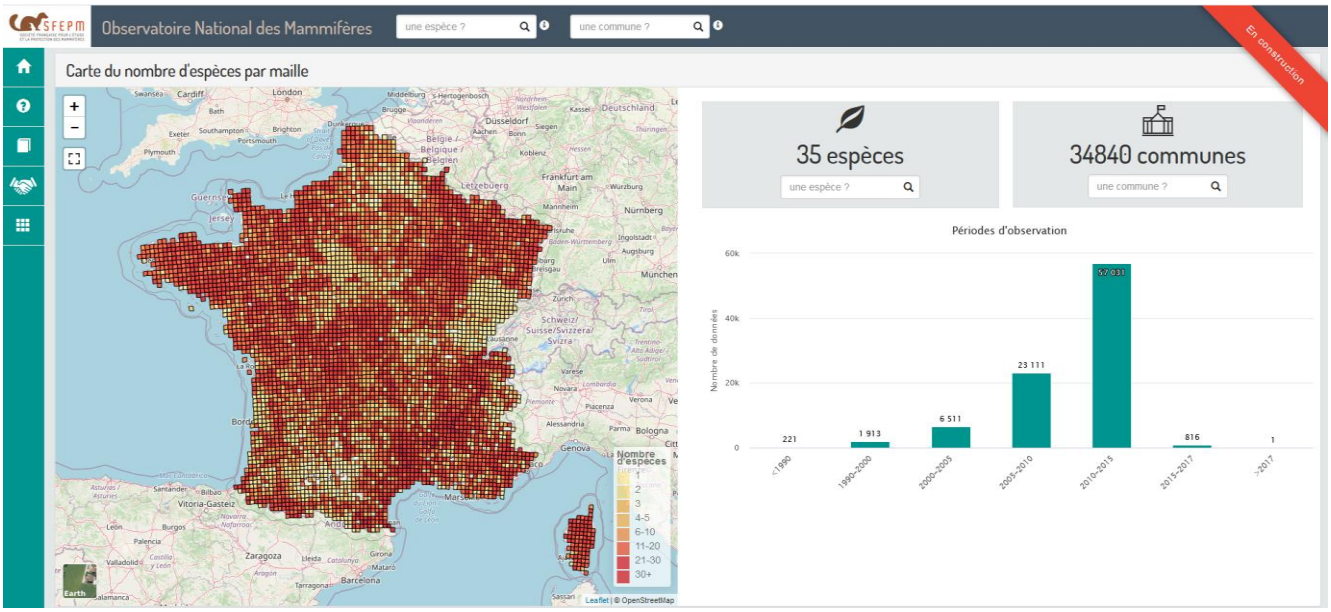

Figure 2. L'observatoire national des Mammifères : un portail unique pour la connaissance des Mammifères. Disponible sur : www.observatoire-mammiferes.fr

La convention cadre de partenariat associatif pour la mise en œuvre de l'ONM a été diffusée à plus d'une centaine d'associations œuvrant pour la connaissance et la protection des mammifères terrestres en France métropolitaine. Ceci a abouti à l'engagement de trois premières structures dès fin décembre, une dynamique qui se poursuit en 2020.

La SFEPM a présenté l'ONM lors d'une réunion spécifique le 16 avril 2019 à Paris, devant une vingtaine de représentants de diverses structures associatives.

Le module Chiroptères est le plus avancé aujourd'hui. En 2020 seront lancés les modules Loutre et Petits et Moyens Mammifères.

Rappelons ici que les grilles de validation des données mises au point dans le cadre de cet Observatoire, ainsi que les protocoles de terrain dans le cadre des diverses opérations pouvant être conduites par différents partenaires, qui vont être rédigés dans le contexte de l'ONM, ont vocation à être reprises (pour les grilles) par le SINP, et pour les protocoles par le programme CAMPANULE de l'UMS PatriNat.

Pour toutes ces raisons, **cet Observatoire ne doit pas être considéré comme « celui de la SFEPM », mais bien comme un outil porté par la SFEPM mis à la disposition de la communauté mammalogique nationale pour que chacun puisse s'y retrouver et faire connaître et savoir ce qu'il fait**.

A1-4 : Partage et validation des connaissances

- *Base de données bibliographiques*

En cours de mise à jour, cette base de données bibliographiques sera prête pour le début de l'année 2020. Rappelons ici que cette base liste les références des travaux portant sur les mammifères de France métropolitaine, que ces travaux aient été publiés dans des revues internationales ou françaises, y compris dans des revues régionales.

- *La liste de référence des Mammifères de France*

Fin 2019, dans le cadre d'un article publié dans Arvicola, la mise à jour de la liste des Mammifères de France a été faite : Aulagnier S. et Haffner P. (2019) - *Liste des Mammifères de France métropolitaine - Mise à jour 2019*. Arvicola, tome XXI, 3 pages. Notre pays compte, pour la métropole, aujourd'hui 118 espèces de Mammifères continentaux, dont 13 allochtones, et 33 Mammifères marins présents dans la ZEE autour de la métropole. Comparativement à la dernière liste (2009 dans Arvicola, et 2017 pour la Liste rouge UICN Mammifères France), notre pays compte cinq nouvelles espèces : un chiroptère, le Murin cryptique, une taupe, la Taupe d'Aquitaine, deux campagnols, le Campagnol de Lavernède et le Campagnol aquatique, ces quatre espèces ayant été identifiées grâce à la génétique, et une nouvelle espèce suite à réintroduction : le Bouquetin ibérique. Une nouvelle espèce de Carnivores a été observée en métropole mais n'est pas considérée comme installée pour le moment : le Chacal doré. En Guyane, une nouvelle espèce de Didelphidés a été observée ainsi qu'une nouvelle espèce de Sotalie, mammifère marin.

- *La banque de données biologique Loutre*

La constitution de cette banque de données correspond à une action du PNA 2019-2028. Le recensement des prélèvements stockés en régions (principalement tissus, mais également organes) en termes de volume et de conditionnement, débuté en 2019, permettra de faire le point avec le MNHN pour vérifier s'il est bien possible de baser cette banque d'échantillons au sein de leurs locaux à Paris.

Axe 2

A2. Protection des Mammifères sauvages de France

A2-1 : Participation aux politiques publiques dédiées aux Mammifères sauvages de France

- *Plan National d'Actions Loutre*

Une salariée, Marie Masson, a été recrutée pour assurer l'animation nationale du PNA Loutre 2019-2028, sur la base d'une convention pluri annuelle d'objectifs avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Elle a pris son poste le 01 février, et rejoint ses collègues Dominique Solomas et Fanny Paperin à Bourges.

Suite à la consultation publique du document, et à la consultation ministérielle qui se sont déroulées pendant le premier trimestre 2019, une version finale fut diffusée officiellement en juillet. Le premier comité de pilotage de ce PNA de conservation en faveur de la Loutre d'Europe se tiendra le 17 mars 2020 à Paris. L'animatrice s'est également rendue aux COPIL régionaux en Pays-de-la-Loire et en Bourgogne – Franche-Comté, et a animé une réunion de travail sur l'anticipation du retour de la Loutre en région Grand Est (qui aboutira probablement sur une déclinaison portée par les associations locales).

Plusieurs productions et animations autour de la Loutre ont été portées par notre animatrice, et sont présentées dans ce rapport d'activités.

Le dossier « Loutre et pisciculture » pour l'appel à projets 2019 de la Fondation François Sommer (sur le thème « Conflits Homme-Faune Sauvage ») n'ayant pas été retenu, les recherches de financements se poursuivent pour maintenir sur le long terme cette action de médiation importante pour la conservation de la Loutre.

- *Rapportage Natura 2000, 2013-2018*

L'année 2019 a vu la finalisation du bilan 2013-2018, avec trois réunions à Paris sous l'égide du MNHN : le 26 février pour valider les résultats sur les Mammifères terrestres hors Chiroptères, le 19 mars pour valider les résultats sur les Chiroptères et enfin le 18 décembre pour une première présentation des résultats finaux.

La comparaison des résultats bruts sur les trois rapportages, 2001-2006, 2007-2012 et 2013-2018, montre une stabilité, voire une amélioration de l'état de conservation des Mammifères terrestres (hors Chiroptères) (figure 3), une légère amélioration de l'état de conservation, mais surtout une nette amélioration de nos connaissances, sur les Chiroptères (figure 4), et la poursuite de nos lacunes de connaissances sur l'état de conservation des Mammifères marins (figure 5).

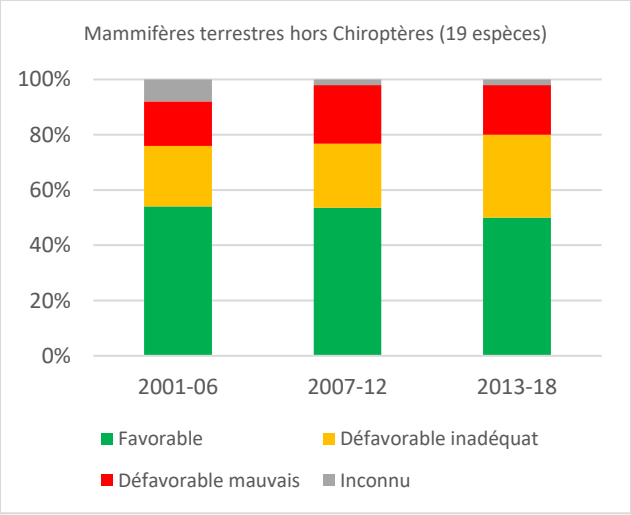

Figure 3 : Evolution de l'état de conservation des Mammifères terrestres (hors Chiroptères) de 2001 à 2018

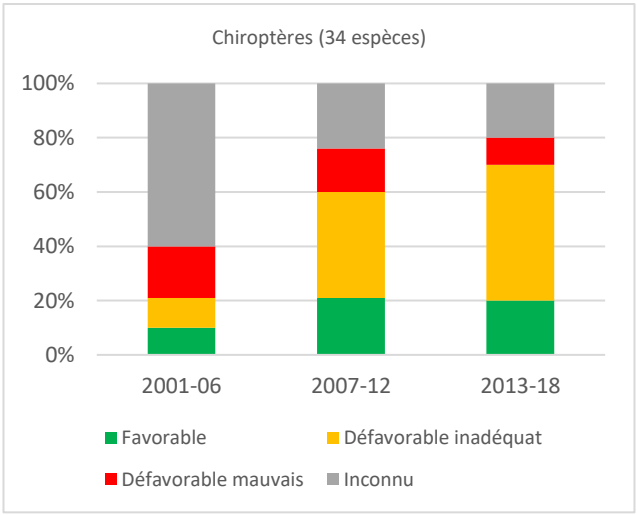

Figure 4 : Evolution de l'état de conservation des Chiroptères de 2001 à 2018

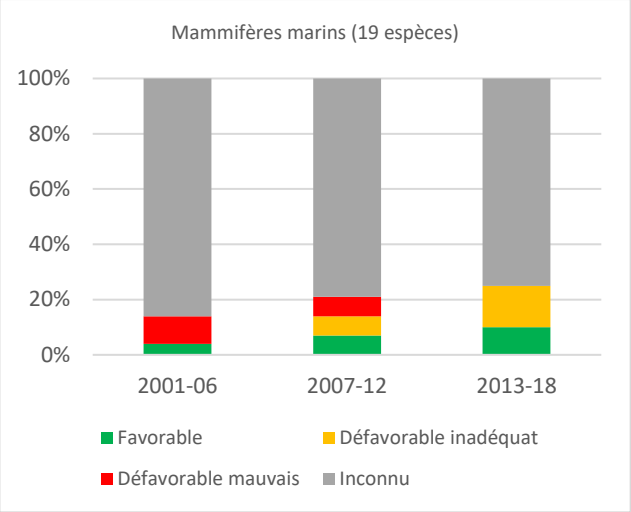

Figure 5 : Evolution de l'état de conservation des Mammifères marins de 2001 à 2018

Bouquetin des Alpes © Denis Avondes

Le rapport de synthèse sera rédigé en 2020, et fera une analyse plus détaillée de l'état de conservation des espèces et surtout de l'évolution des paramètres de cet état ainsi que de celui des pressions subies par les espèces de mammifères de France métropolitaine. Au total, c'est près de la moitié des mammifères sauvages de France métropolitaine qui est ainsi évaluée tous les six ans.

- *Plan National d'Actions intermédiaire Vison d'Europe*

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est le petit Carnivore le plus menacé d'Europe. Malgré deux PNA (1999-2003 ; 2007-2011), le premier ayant été animé par la SFEPM, l'espèce reste en danger critique d'extinction d'après l'UICN. Le 2 avril 2019, la SFEPM a assisté au comité de pilotage du troisième PNA sur l'espèce. C'était aussi l'occasion de présenter le bilan d'un PNA intermédiaire qui s'est déroulé de 2015 à 2018. Quelques actions de ce PNA intermédiaire sont encore en cours et le PNA 3 devrait débuter en 2020. Cinq groupes de travail sont d'ores-et-déjà en fonctionnement qui se sont réunis une première fois les 28 et 29 mai 2019. La SFEPM s'investit dans ces groupes mais n'a pas pu participer à cette première réunion. L'association suivra de près l'évolution du PNA 3 à partir de 2020.

- *Plan national pour la conservation du Lynx boréal en Europe*

Conscient de l'importance du Lynx boréal (*Lynx lynx*) pour la France, ainsi que de son état de conservation défavorable, le WWF France s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'un Plan national d'actions en faveur du Lynx (Plan National pour la Conservation du Lynx boréal – PNCL) visant au rétablissement d'un statut de conservation favorable de l'espèce. Après un appel d'offre lancé en 2017, cette rédaction a été confiée à la SFEPM. En septembre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et solidaire (MTES) a annoncé le lancement d'un Plan National d'Actions Lynx (le PNA Lynx) et en a confié la coordination à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC) et la rédaction à la délégation régionale Bourgogne Franche-Comté de l'ONCFS (désormais OFB).

La situation d'avoir deux plans nationaux d'actions est inédite et une articulation a dû être trouvée. Une convention entre la SFEPM, la DREAL BFC et l'ONCFS a été signée en décembre 2019. Celle-ci prévoit « *la participation et des échanges propres à favoriser une dynamique associant les trois parties en vue de la rédaction du PNA Lynx, dans le respect des initiatives qui l'ont précédé. Pour atteindre les objectifs en termes d'association de l'ensemble des partenaires concernés par l'espèce et tenir les délais d'approbation, le PNA Lynx a vocation à s'appuyer sur les travaux conduits par les réseaux du PNCL, à les valoriser et à tenir compte des démarches spécifiques préalablement existantes.* ».

La volonté de la SFEPM et du WWF France est que le PNCL soit correctement repris au sein du PNA Lynx en construction afin qu'il n'y ait qu'un seul plan d'actions Lynx de référence en France, ceci dans le but de garantir une meilleure cohérence et lisibilité des actions menées et prévues par les différents acteurs. La convention signée en décembre 2019 ne prévoit cependant pas d'articulation entre les parties concernant la phase opérationnelle à venir.

De janvier à mai 2019, les groupes de travail des massifs alpin et jurassien, et les membres du COPIL et du comité scientifique et technique du PNCL ont travaillé à la rédaction du PNCL. En juin 2019, à la suite des derniers groupes de travail, la SFEPM a organisé l'ultime COPIL du PNCL à Besançon. Ce dernier a validé le document. Celui-ci a ainsi pu être finalisé en août, envoyé aux acteurs et posté sur les sites internet du WWF France et de la SFEPM. De son côté, le PNA Lynx est en phase finale d'élaboration et est toujours en attente d'une date pour le COPIL de validation. En attendant, le PNCL constitue le document de référence pour la conservation du Lynx boréal en France. Fin août 2019, la SFEPM a produit une plaquette « 21 actions pour le lynx » après commande du WWF France, afin de partager avec le grand public et toute structure intéressée une synthèse du PNCL. Ce document synthétique est disponible sur les sites du WWF France et de la SFEPM. Le WWF France et la SFEPM se sont par la suite rencontrés à Paris à plusieurs reprises, afin de discuter de la conclusion de la phase de rédaction du PNCL et du lancement de la phase opérationnelle avec la mise en place de certaines actions.

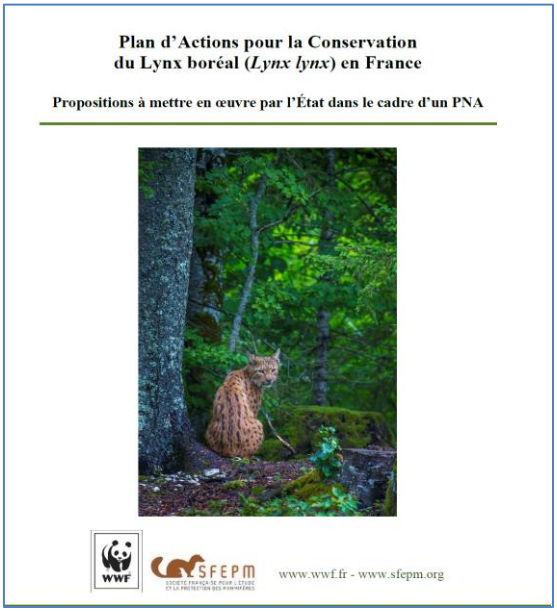

La SFEPM continue de suivre l'avancement de la construction du PNA Lynx et a notamment participé à toutes les réunions qui ont eu lieu dans ce cadre : groupes de travail « connaissances et suivi scientifique » (avril et octobre), « interactions avec les activités humaines » (avril et octobre), « communication et animation du PNA » (mai et novembre), comité de massif Alpes (avril et novembre) et comité de massif Jura (avril). La SFEPM siège également au COPIL du PNA Lynx (février 2019).

Tout au long de l'année, la SFEPM a également contribué à différentes productions et a participé à divers évènements en lien avec la conservation du Lynx et le PNCL :

- Participation au dernier atelier de travail Éviter-Réduire-Compenser (ERC-Lynx) le 24/09 à Besançon après invitation du CEREMA.
- Participation en ligne à la conférence de l'US Fish & Wildlife « Human Dimensions of Natural Resources - Combatting Wildlife Crime : Toward an Integrated Approach » pour développer des idées pour les actions similaires du PNCL, notamment l'action portant sur les sentinelles.
- Participation à la 1ère rencontre Eurolynx en Pologne, qui est née du « Lynx workshop » organisé par le département de recherche et de conservation du Parc National de la Forêt de Bavière en 2018.
- Participation au Comité Départemental de Suivi des Grands Prédateurs du Jura.
- Participation à la restitution du PLMV qui a intégré le PNA Lynx et est devenu Plan Régional d'Actions (PRA) Lynx Vosges (fait unique en France : un Plan Régional est accepté – issu d'une démarche associative transformée en initiative de l'Etat ! – et soumis à consultation publique alors qu'aucun Plan national n'est validé sur cette espèce !).
- Participation à la réunion du 02/10/2019 sur le Programme Prédateurs Proies Lynx (PPP Lynx). Cette réunion a été organisée par l'État mais n'a pas permis d'aboutir à un consensus parmi les acteurs concernant ce projet.

Malgré la finalisation du PNCL et l'attente de celle du PNA Lynx, le contact avec les acteurs du PNCL continue, notamment avec les partenaires jurassiens, mais pas uniquement. Parmi les actions lancées : présentation au CEFE de Montpellier du PNCL aux scientifiques et aux étudiants et sonder leur intérêt pour la recherche sur le Lynx en France, ainsi que leurs besoins en termes de données de terrain pour d'éventuelles études futures. Une autre réunion entre le laboratoire Chrono-Environnement de l'Université de Franche-Comté (LCE) et d'autres partenaires de recherche avait également permis de discuter des actions de recherche et de prospection de terrain à mettre en place à l'avenir. Ce travail a ensuite été repris et développé en fin d'année 2019 avec la formalisation et la création du réseau de collecte de fèces de lynx dans le cadre d'un projet de recherche du LCE. Ce réseau est né de l'association de plusieurs partenaires répartis sur les massifs des Vosges, du Jura et des Alpes et est animé et coordonné par la SFEPM. Les échantillons non-invasifs qui seront ainsi collectés dans la nature permettront au LCE de caractériser le régime alimentaire du Lynx ainsi que d'évaluer l'état de santé des populations en étudiant la génétique et la présence de pathogènes chez les individus. La SFEPM a demandé une clarification officielle aux services de l'État quant à l'aspect législatif lié à l'utilisation de ces échantillons d'espèce protégée collectés sur le terrain de manière non invasive. Cette demande est toujours dans l'attente d'une réponse aujourd'hui. En attendant, le réseau formé est un réseau pilote de petite taille visant à établir la faisabilité des études souhaitées par le LCE.

Dans ce cadre, la SFEPM a participé en novembre à la première réunion d'échange entre l'OFB (ex ONCFS), la DREAL Bourgogne Franche-Comté et le LCE afin d'échanger sur les projets de recherche de chacun et le système de surveillance sanitaire du SAGIR. L'objectif est de trouver à terme une articulation globale et un fonctionnement partagé, tout en étant en cohérence avec les travaux des autres pays européens. Les discussions sont toujours en cours.

D'autres actions ciblées faisant partie des 21 actions du PNCL seront également mises en œuvre en 2020.

- *Plan National d'Actions Chiroptères*

La SFEPM est pilote de quatre actions de ce PNA, animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN).

L'action 1 correspond à la mise en place du module Chiroptères de l'Observatoire National des mammifères. Le portail internet de l'Observatoire National des Mammifères a été officiellement lancé en 2019. Ce portail offre l'accès à l'atlas national des chiroptères, ainsi qu'à un centre de ressources regroupant des publications, protocoles, guides méthodologiques, ainsi que diverses productions qui ont été réalisées par la SFEPM (plaquette de présentation de l'ONM, document sur le format standard des données, document sur les bibliothèques spécifiques…). Ce centre a vocation à accueillir aussi les productions des groupes régionaux et à regrouper ainsi les travaux réalisés en régions. La convention cadre de partenariat associatif pour la mise en œuvre de l'ONM a été diffusée à plus d'une centaine d'associations œuvrant pour la connaissance et la protection des mammifères terrestres en France métropolitaine. Ceci a abouti à l'engagement de trois premières structures dès fin décembre, une dynamique poursuivie en 2020. La SFEPM a présenté l'ONM lors d'une réunion spécifique le 16 avril 2019 à Paris, devant une vingtaine de représentants de diverses structures associatives. Le volet chiroptères de l'Observatoire a également fait l'objet d'une présentation lors des trois Rencontres Chiroptères régionales, et lors de différentes réunions de travail et conseils d'administrations.

Rencontre Chiroptères Grand Est © CPEPESC Lorraine

L'action 2 a trait aux aspects sanitaires, la convention ANSES – SFEPM entrant dans ce cadre (voir ci-dessus). Dans le cadre de cette action, Gérald Larcher et Fanny Paperin ont participé pour la SFEPM à une réunion le 11/07/2019 avec l'ensemble des acteurs de cette action. L'objectif était de mieux coordonner et de clarifier les liens entre le réseau Rage de l'ANSES, SMAC de l'ONCFS et Ecofect de l'Université de Lyon.

La SFEPM, par l'intermédiaire de la Coordination Chiroptères Nationale (CCN), a été sollicitée par l'animatrice du PNA pour réaliser un recueil d'expérience sur les aménagements en faveur des chauves-souris en milieu bâti, dans le cadre de l'action 5. Ce travail a été coordonné par Laurent Arthur et Amélie Chrétien (Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges) et Hélène Chauvin (CCN). Des sollicitations auprès des différents groupes chiroptères régionaux et autres structures agissant en faveur des chiroptères ont été envoyées en début d'année 2019. Les espèces ciblées ont été principalement les espèces dites « communes », telles que les pipistrelles, noctules et oreillards. Au total ce sont près de 70 retours d'expériences qui ont été traités dont 43 ont été retenus pour le document final mis en page par Dominique Solomas.

L'action 7, relative à l'éolien, est portée par la SFEPM, mais de manière bénévole uniquement par faute de financement spécifique à cette action. Une présentation des actions du groupe de travail de la Coordination Chiroptères Nationale a été faite lors du COPIL du PNAC en mail 2019. Une formation « chiroptères et éolien » a eu lieu auprès des services instructeurs en région Pays-de-la-Loire en 2019. Afin d'avancer sur cette thématique, il est indispensable de prendre le relais du groupe de travail en embauchant un salarié sur cette thématique.

L'action 8 est relative à la thématique de la forêt. Deux réunions coordonnées par la SFEPM ont eu lieu en 2019 entre les pilotes de cette action (ONF, CNPF, SFEPM). Ces réunions de travail ont permis d'avancer concrètement sur les objectifs de cette fiche action : élaboration d'une première version des conventions-type d'accès aux boisements, établies entre CRPF, association naturaliste et propriétaire ; bilan des journées « chiroptères et gestion forestière » de 2018 (publication dans la revue de la SFEPM *Mammifères sauvages* prévue en mars 2020) ; diffusion des acteurs des différents réseaux. La synthèse « arbre-gîte » coordonnée par Guy Lereste n'a pas pu voir le jour en 2019, mais est prévue pour 2020 grâce au soutien d'Olivier Vinet et de Raphaël Colombo qui se sont proposés pour épauler Guy Lereste et redynamiser cette enquête nationale.

L'action 10, relative à l'animation des réseaux et diffusion de l'information, s'est traduite en 2019 par la Nuit de la Chauve-souris, l'édition de l'Envol des Chiros, la réunion de la Coordination Nationale Chiroptères et l'animation des opérations Refuges et SOS Chauves-souris (toutes actions présentées par ailleurs dans ce rapport d'activité).

La SFEPM a présenté le bilan de ces actions lors du COPIL national du PNA qui s'est tenu 17 mai 2019 à Paris.

Oreillard gris © Laurent Arthur

- *Eurobats*

Marie-Jo Dubourg-Savage a poursuivi sa représentation de la SFEPM à cette organisation. Cela sera sa dernière année, et un successeur doit lui être trouvé. Pour l'édition 2019, un résumé est paru dans le dernier numéro de l'Envol des Chiros (n°27). Deux nouveaux groupes de travail ont vu le jour sur le changement climatique et sur le déclin des espèces.

En ce qui concerne la déclinaison du programme d'Eurobats en France, la priorité pour les prochaines années est de réaliser des études auto-écologiques sur la Grande noctule et sur le Murin d'Escalera (espèces prioritaires pour Eurobats).

A2-2 : Interventions en faveur des Mammifères sauvages de France

- *Expertises sur les politiques publiques*

✓ **Listes rouges régionales**

La SFEPM a été sollicitée pour son expertise dans le cadre de la validation de Listes rouges Mammifères hors Chiroptères et Chiroptères sur l'ex-région Aquitaine.

✓ **Comité national et comités régionaux pour la biodiversité**

La SFEPM a été nommée au Conseil National de la Biodiversité qui a notamment traité du Plan biodiversité et de la création de l'Office Français de la biodiversité (avec l'intégration de l'ONCFS).

Elle est aussi présente au Conseil Régional de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans celui d'Occitanie.

✓ **Plans nationaux et régionaux d'action**

La SFEPM est nommée en tant que telle dans les COPIL des deux plans régionaux d'action en faveur des Chiroptères : Nouvelle-Aquitaine (COPIL le 12 novembre 2019) et Occitanie (COPIL le 18 décembre 2019).

- *Expertises socioprofessionnelles*

✓ **Groupe de travail « Chiroptères et énergie éolienne »**

Une formation « chiroptères et éolien » a été réalisée aux services instructeurs de la région Pays-de-la-Loire en 2019 par le groupe de travail « éolien » de la coordination chiroptères nationale (CCN).

✓ **Problématique « Natura 2000 et chauves-souris »**

La SFEPM, par l'intermédiaire de la CCN, a suivi les dossiers de recours auprès de l'Union Européenne concernant les défauts de calage de sites Natura 2000 vis-à-vis des gites prioritaires en lien avec les zones de chasse des colonies concernées (soit du fait d'un simple point cartographique d'entrée d'une cavité, soit d'un mauvais calage complet). Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a été informé de cette procédure par l'Union Européenne, et doit faire un retour à la SFEPM. Ce dossier est toujours ouvert et fera l'objet d'un suivi dans les années à venir.

✓ **Expertises naturalistes pour EDF**

Dans le cadre de la convention liant la SFEPM et EDF ENR, la SFEPM a été amenée à réaliser deux expertises sur des sites gérés par EDF ou concernant des infrastructures EDF. La SFEPM ne se positionne pas en tant que prestataire d'EDF mais en tant que conseil-expert, sur des dossiers dans lesquels, à la demande d'EDF, une expertise complémentaire peut être apportée suite à des difficultés locales de conciliation ou suite à une incompréhension sur une expertise réalisée par autrui.

Le premier cas a été, dans le contexte d'un site Natura 2000, l'aménagement d'une galerie EDF pour la présence de Chiroptères en Haute-Garonne. L'aménagement proposé étant remis en cause, l'expertise SFEPM a permis de trouver une solution.

Le second cas a concerné un problème de gestion du Castor d'Europe sur le site du Parc de Jonage à l'est de l'agglomération du Grand Lyon, en lien avec un problème de surveillance d'un canal d'amenée d'eau. L'expertise SFEPM a permis de répondre à la demande du CSRPN Rhône-Alpes sur les solutions à mettre en œuvre.

Castor d'Europe © Patrick Haffner

EDF a depuis deux ans demandé à la SFEPM d'apporter son expertise sur la gestion des bords de la Durance, notamment des essarts et assecs en lien avec la présence de la Loutre d'Europe et du Castor. Jusqu'à maintenant la SFEPM n'a malheureusement pas pu dégager les moyens en interne pour accompagner EDF sur cette problématique. Une solution est à trouver pour 2020.

Un déjeuner d'affaires a réuni début juillet la nouvelle responsable du secteur EDF environnement avec diverses institutions et associations (dont la SFEPM) pour discuter de la future stratégie Biodiversité de l'entreprise.

✓ **Le cas de la grotte d'Aldène**

La grotte d'Aldène, dans le Minervois, est un des principaux sites de reproduction du Minioptère de Schreibers. La SFEPM, dans le cadre du Programme LIFE Chiroptères Grand Sud (années 1995) y a financé l'installation d'une grille pour limiter les activités spéléologiques et les entrées. Cette grotte, qui abrite aussi un patrimoine archéologique, est gérée par une association spéléologique locale qui, en lien avec la DRAC locale, réalise une série d'interventions dont certaines posent question quant à la conservation des minioptères. Ce n'est pas la première fois que la SFEPM est amenée à intervenir pour essayer de résoudre les conflits locaux sur ce site entre les spéléologues, soutenus par la DRAC, et les naturalistes locaux. Une étude sur les populations de minioptères en lien avec les changements climatiques occasionnés par les travaux des spéléologues est en cours en lien avec le PNR Haut-Languedoc. L'année 2019 a été marquée par une radicalisation de l'attitude des spéléologues, soutenus par la DRAC et par la mairie. Il est possible que, en fonction de l'évolution de ce dossier, la SFEPM soit conduite à porter plainte pour perturbation intentionnelle sur ce site, dans un futur proche.

- *Actions de sauvegarde*

✓ **SOS Chauves-souris**

Le réseau « SOS chauves-souris » est porté en région par les associations et bénévoles, dans le but de répondre aux demandes des particuliers à propos de la cohabitation avec des chauves-souris mais aussi, lorsque c'est nécessaire, la prise en charge d'individus blessés ou en détresse.

En 2019, la SFEPM a traité directement une centaine d'appels téléphoniques dans ce cadre, et un grand nombre de demandes par courriel. Cette action, qui relève de la Médiation faune Sauvage, doit être mieux encadrée et surtout être portée à la connaissance des institutions. Il est nécessaire de parvenir à la réalisation d'un bilan national du réseau « SOS chauves-souris » en 2020.

✓ **Refuges pour les chauves-souris**

L'opération « Refuge pour les Chauves-souris » a connu une année record en 2019 avec 241 refuges signés partout en France, pour un total de 1 331 Refuges (figure 6).

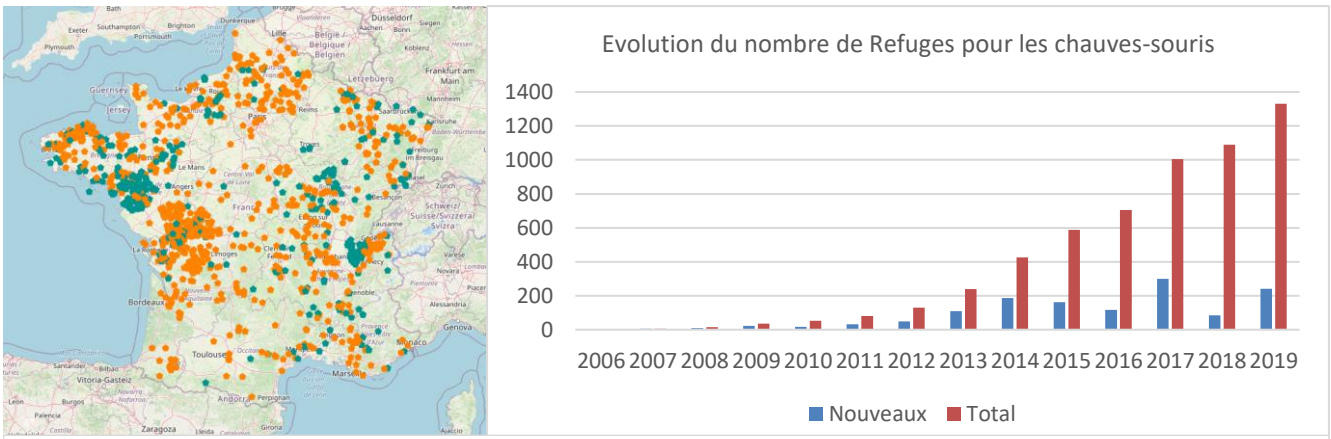

Figure 6 : a) Carte des refuges. En orange, les refuges privés, en bleu les publics. b) Evolution du nombre de Refuges Chauves-souris en métropole

Ce beau succès est le fruit de l'investissement de tous les animateurs en région. Une nouveauté également en 2019 en Pays-de-la-Loire avec le conventionnement d'une soixantaine d'ouvrages d'art.

Deux numéros de l'Arche des Chiros, le bulletin de liaison de l'opération ont été diffusés en 2019 à tous les propriétaires de Refuges. Cette lettre est très appréciée et permet de partager les différentes expériences régionales et de mettre en avant l'engagement de particuliers en faveur des chauves-souris.

✓ **Havres de Paix**

Opération lancée en 2010 sur les traces des Refuges pour les chauves-souris, la mise à jour de la base de données n'est pas encore totalement terminée, mais le retard se rattrape petit à petit. D'après la base de données, 11 nouveaux sites ont été conventionnés en 2019, amenant le total de havres à 133, pour une surface proche de 1 565 ha (figure 7).

niort et le niortais

environnement

Ces nouveaux droits pour que la loutre passe

Des échelles pour franchir les Vieux-Ponts et des havres de paix pour qu'elles soient protégées : la loutre peut aller et venir d'amont en aval de Niort.

Ville et Deux-Sèvres Nature Environnement ont développé les havres de paix ici et là sur la ville, pour permettre à la loutre d'Europe de prospérer à Niort.

Déjà plus de vingt-six hectares de havres de paix

Trois petites échelles à la loutre sous les Vieux ponts.

Philippe Micard

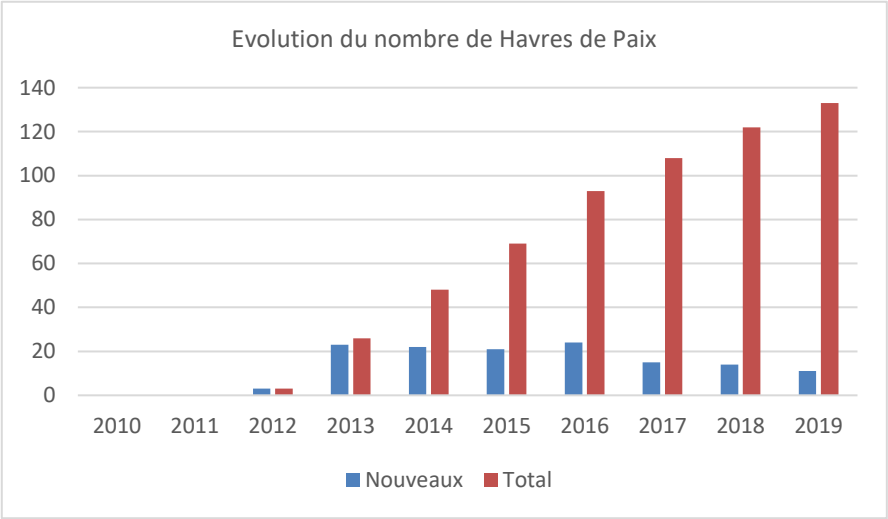

Figure 7 : Evolution du nombre de Havres de Paix pour la Loutre en métropole de 2010 à 2019

✓ **Réseau SFEPM/ANSES d'épidémio-surveillance de la rage chez les Chiroptères et le réseau SMAC / ONCFS**

Comme ceci se fait depuis plusieurs années (2000) démontrant un excellent et durable partenariat avec l'Anses-Nancy, le protocole d'accord fixant les conditions de participation de la SFEPM au programme d'études et de recherches sur les lyssaviroses des chiroptères a été reconduit en 2019. Il a permis le remboursement des frais liés à la sérologie et à la vaccination antirabiques pour les adhérents (8 en 2019) qui participent à ce programme par l'envoi de cadavres de chauves-souris au laboratoire de l'ANSES-Nancy mais également des frais liés au suivi de colonies touchées par le virus rabique dont celle de sérotines communes à Pagny-sur-Moselle (54), étude conduite par la CPEPESC Lorraine, et ce depuis plusieurs années.

Grâce à une autre convention établie en 2016 entre la SFEPM, l'ADILVA et l'ONCFS, sept cadavres de chauves-souris (correspondant à 4 événements différents de mortalité) ont été reçus en 2019 à l'Anses-Nancy dans le cadre de l'articulation surveillance rage / mortalité anormale des chiroptères (réseau SMAC) (Tableau 1). Les pathologies, autres que rage, observées sur ces chauves-souris sont en cours d'analyse. Comparativement aux informations qui remontent du terrain, il semble y avoir un net décalage entre les mortalités constatées ou suspectées et le nombre de cadavres envoyés. Il conviendrait de faire un effort sur ce point dans le futur pour mieux éclairer la pathologie de ces espèces.

Tableau 1 : Synthèse des cadavres de chauve-souris reçus en 2019

N	annee	espece	diagnostic	SMAC_Rage	Departement	Region-2017
133222	2019	pipistrelle commune	IMP	SMAC	Vendée	Pays de la Loire
133221	2019	pipistrelle commune	IMP	SMAC	Vendée	Pays de la Loire
133220	2019	pipistrelle commune	IMP	SMAC	Vendée	Pays de la Loire
133168	2019	noctule de leisler	neg	SMAC	Pyrénées-Atlantiques	Nouvelle-Aquitaine
133230	2019	barbastelle	neg	SMAC	Puy-de-Dôme	Auvergne-Rhône-Alpes
133229	2019	barbastelle	neg	SMAC	Puy-de-Dôme	Auvergne-Rhône-Alpes
133146	2019	pipistrelles	neg	SMAC	Doubs	Bourgogne-Franche-Comté

✓ **Guide technique Chiroptères Martinique**

En 2019, la SFEPM a initié, en collaboration avec Biotope Antilles, la rédaction d'un « Guide technique pour la prise en compte des Chiroptères dans les aménagements » en Martinique. La rédaction de ce guide, demandé par la DEAL Martinique suite aux travaux d'inventaire menés par la SFEPM dans l'île depuis plus de 10 ans, a été confiée à J. Jemin (GMHL). Il devrait être finalisé en 2020.

✓ **Réponse à enquêtes publiques et à projets de textes réglementaires**

Réponse à la consultation publique : arrêté sur les SOD : Avis et commentaires de la SFEPM en réponse à la consultation publique concernant le projet d'arrêté ministériel fixant le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (« SOD ») pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022.

Réponse à la consultation publique : Bouquetins du Bargy : capture, euthanasie de bouquetins séropositifs en vue de la constitution d'un noyau sain et abattage d'un certain nombre de bouquetins non testés (en lien avec club des 14 APN).

Réponse à la consultation publique : Décret de création de l'OFB : avec le club des 14 APN, plusieurs remarques sur la place des chasseurs dans l'OFB, le financement de leurs actions, la gouvernance (sous-représentation du monde des APN), …

Axe 3

A.3 Sensibilisation et Information des différents publics en faveur des Mammifères sauvages de France

A3-1 : Actions à destination du grand public

- *Nuit de la Chauve-souris*

En 2019, la 23ème édition de la Nuit Internationale de la chauve-souris a connu un succès record avec 314 animations enregistrées sur le site internet dédié à l'événement : www.nuitdelachauve-souris.com. Comme l'année précédente, toutes les animations n'ont pas été saisies en ligne, ce qui est dommage, mais ce chiffre officiel de 314 animations montre le dévouement des associations et structures vis-à-vis des chauves-souris. En 2019, grâce à la synthèse des bilans envoyés par les structures participantes à cet événement, 12 372 personnes sont venues découvrir les chauves-souris lors d'une soirée proposée. Cet événement est devenu un élément clé pour sensibiliser le grand public à la conservation des chauves-souris.

- *Printemps des Castors*

Cette année le Printemps des Castors a enregistré sur son site 46 d'animations, petite augmentation par rapport à l'année dernière. Comme annoncé dans le rapport d'activité 2018, cet événement a été élargi à tous les mammifères semi-aquatiques ou fortement inféodés aux zones humides. Quelques animations supplémentaires ont donc vu le jour, mais l'augmentation n'est pas encore fulgurante. En 2021, le site internet actuel ne sera plus fonctionnel techniquement (les technologies liées à la conception du site de l'époque n'existeront plus et seront remplacées), il faudra donc refaire le site de cet événement qui devrait permettre une meilleure comptabilité des animations qui ont lieu et sans doute donner plus l'envie de proposer une animation.

- *Fête de la Nature*

Les 25 et 26 mai 2019, c'est avec grand plaisir que la SFEPM a retrouvé ses habitudes au Village de la Nature au Jardin des plantes de Paris, dans le cadre de la 13ème édition de la Fête de la Nature. Avec le thème « En mouvement(s) », il a été facile d'échanger avec le grand public sur les mammifères. La SFEPM a conçu, à cette occasion, trois panneaux d'informations sur les mammifères en mouvements qui ont permis d'aborder plusieurs thèmes (adaptations anatomique et physiologique, distance de déplacements, différents types de mouvements, la lecture des empreintes…), une vidéo tournait en continu et il y avait deux ateliers ludiques pour les enfants permettant de distinguer trois mammifères semi-aquatiques durant la nage. Une loutre en résine grandeur nature accompagnait les animatrices et des enfants (ainsi que des adultes !) ont immortalisé la rencontre avec ce mustélidé. Nous avons aussi pu présenter l'association, ses objectifs et les espèces phares dont elle s'occupe, recueillir des données intéressantes sur la présence de colonies de chauves-souris et orienter, conseiller les gens sur ce qu'il est possible de faire pour cohabiter paisiblement avec la faune sauvage en général. Dominique, Fanny et Marie n'étaient pas de trop pour gérer le flux quasi permanent des visiteurs sur le stand. Un week-end intense et dense mais toujours autant agréable tant les échanges avec le public sont intéressants durant cet événement.

- *Festival de Ménigoute*

La SFEPM a été présente au festival du film ornithologique de Ménigoute. A cette occasion, le 31 octobre 2019, une table ronde sur les « nuisibles » s'est tenue réunissant Christian Arthur, Carine Gresse, et Marc Giraud de l'ASPAS. Ont été abordés les rôles scientifiques de la SFEPM, complémentaires à ceux, juridiques, de l'ASPAS. Un point a été fait sur le classement des « nuisibles » et sur le non-sens de ce classement.

La présence de la SFEPM, qui pour le moment se résume surtout à la tenue d'un stand (sur lequel nous présentons nos produits), doit être repensée pour présenter mieux les actions réalisées par l'association, en

lien notamment avec les associations adhérentes, afin de faire venir des gens à la protection et à l'étude naturaliste des mammifères.

- *Interventions radio ou télé pour la Loutre*

Plusieurs interventions en faveur de l'opération « Havres de Paix ». Quelques exemples ci-après :

- Article sur « France bleu » publié le 21/05/2019 : https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/niort-veut-devenir-ville-refuge-pour-la-loutre-1558101297
- Vidéo réalisée par la ville de Niort, publiée sur youtube le 23/05/2019 : https://www.youtube.com/watch?v=UUtD2S_IgJ8
- Emission de radio France bleu du lundi 28 octobre 2019 sur Caen : https://www.francebleu.fr/emissions/normandie-nature/normandie-caen/la-loutre-d-europe-son-havre-de-paix-a-caen-et-alentours
- Article sur « La Nouvelle République » publié le 01/09/2019 : https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/ces-nouveaux-droits-pour-que-la-loutre-passe
- Article sur « Le Courrier de l'Ouest » publié le 29/09 /2019 : https://niort.maville.com/actu/actudet_-niort.-le-marais-de-galuchet-cache-un-havre-de-paix-pour-la-loutre_fil-3854182_actu.Htm
- Article sur « La Nouvelle République » publié le 18/05/2019 : https://www.lanouvellerepublique.fr/niort/niort-les-loutres-auront-bientot-leurs-havres-de-paix

- *Partenariat Gifts for Change en faveur des centres de soins accueillant la Loutre*

Dans le courant du printemps 2019, un partenariat entre la SFEPM et Gifts for Change, une agence d'Engagement Par l'Objet®, a été mis en place. Ce partenariat prend la forme d'un bracelet éco-responsable à l'effigie de la Loutre d'Europe de la collection « Bêtes à porter », commercialisée sur le e-shop de Gifts for Change et dans tous les magasins Nature et Découvertes de France. Pour chaque bracelet vendu, 1 euro est reversé au bénéfice des centres de soins pour la faune sauvage accueillant des loutres en détresse, encore trop peu nombreux en France. Cette année, c'est l'association « Panse-Bêtes » en Auvergne qui bénéficiera de ces fonds pour pouvoir s'équiper d'un bassin et d'un enclos adaptés à l'accueil de l'espèce.

Bracelet « Gifts for change »

- *Conservation du Lynx*

Plusieurs interventions réalisées par les deux salariées sur le Plan de conservation du Lynx ont eu lieu en 2019:

- Interview sur le Lynx boréal par RCF Aube/Haute-Marne (diffusé en septembre 2019 dans l'émission « Cœur Nature ») ;
- Conférence sur le Lynx boréal et le PNCL au Festival « Vous avez dit prédateurs ? » à Lons le Saunier dans le Jura en juin ;
- Création d'une équipe et participation au Pandathlon à l'Alpes d'Huez le dernier week-end de juin. Une conférence a également pu être donnée aux Pandathlètes sur l'avancement du PNCL. Celle-ci a donné lieu à de nombreuses questions sur le Lynx et sur les menaces qui pèsent sur lui. Plus de 100 participants étaient présents ;
- Collaboration avec le WWF France pour l'exposition sur le Lynx boréal lors de l'Ultra-Trail du Mont Blanc (UTMB) ;
- Rédaction d'un article pour l'Oiseau Magasine de la LPO sur le Lynx boréal et le PNCL avec les photographies de Laurent Geslin ;
- Conférence et interview (podcast) sur les grands carnivores, dont le Lynx, pour l'ouverture de la Fête de la Science à Troyes.

- *Actions grand public sur le Plan national d'Actions Loutre*

Fête de la Nature à Guîtres (33)

La SFEPM a animé une sortie « Loutre » à la première fête de la nature de Guîtres, en Gironde, ainsi qu'une conférence sur l'espèce le 18 mai 2019. Malgré une météo exécrable une dizaine de personnes très intéressées ont suivi la sortie le matin et la conférence de l'après-midi et posé de nombreuses questions sur les comportements et l'écologie de la Loutre.

Parc zoologique de Paris
Un stand sur la conservation de la Loutre d'Europe a été tenu le mercredi 23 octobre après-midi au parc zoologique de Paris (anciennement appelé Zoo de Vincennes), pour les 5 ans de la réouverture du parc. Grâce aux supports pédagogiques prêtés par le GMHL (kakémonos sur la biologie de la Loutre) et le CEN Nouvelle-Aquitaine (sac à dos « *Qui a vu Lulu* ? »), petits et grands ont pu en apprendre plus sur ce mammifère, non loin du couple en chair et en os qu'accueille le parc.

Parc zoologique de Fort-Mardyck Dunkerque
Quelques jours plus tard, le même stand s'est tenu cette fois-ci à Dunkerque (week-end des 26 et 27 octobre), pour un week-end consacré à la conservation de la Loutre. En plus du stand tenu par l'animatrice, deux activités furent organisées par l'équipe du parc sur le régime alimentaire de l'animal et la pollution de son milieu de vie. Deux conférences furent également proposées, l'une plus technique sur l'outil PNA et son application pour la Loutre d'Europe en France à l'équipe salariée du parc, et la seconde orientée grand public sur l'écologie de la Loutre d'Europe et sa conservation en France. Le parc zoologique de Fort-Mardyck s'est engagé à reverser l'intégralité des recettes engendrées par les entrées de ce week-end à la SFEPM pour le financement d'une action sur la Loutre.

Soulignons également l'enthousiasme des salariés qui ont fabriqué à la main de petits magnets en forme de loutre, de façon tout à fait bénévole, et dont la vente se faisait également au bénéfice de la SFEPM.

A3-2 : Actions à destination du réseau associatif

- *Colloque national SFEPM*

Aucune structure ne s'étant proposée pour organiser le colloque de la SFEPM en région en 2019, l'association a décidé de procéder à une « Assemblée Générale améliorée » à Paris dans les locaux du Muséum national d'histoire naturelle. Environ 35 adhérents étaient présents à cette assemblée générale au cours de laquelle le président, Christian Arthur, a présenté le rapport moral et le trésorier, Thomas Ruys, le rapport financier, les deux rapports ont été approuvés. Le président a ensuite présenté les activités de l'association : groupes espèces, commissions, expertise publique, vie de l'association… Ce fut également l'occasion de présenter les membres du Conseil d'Administration qui avaient pu faire le déplacement. La SFEPM a ensuite présenté, via ses 4 salariées, les travaux et études menées par l'association : Observatoire National des Mammifères (Fanny Paperin), PNA Loutre (Marie Masson), PN Conservation Lynx (Rebecca Burlaud) et vie associative (Dominique Pain). Le compte-rendu détaillé de l'AG est disponible auprès de la SFEPM.

- *Rencontres régionales Chiroptères*

En 2019, ont eu lieu les rencontres régionales Chiroptères :

-les rencontres « Grand Ouest » se sont tenues à Kernascléden (56) du 27 au 29 septembre et ont accueilli 80 participants ;

-les rencontres « Très Grand Est » ont eu lieu à la Bresse (88) les 19 et 20 octobre et ont accueilli 115 participants ;

-les rencontres « Grand Sud » à Montélimar (26) ont eu lieu les 26 et 27 octobre avec une centaine de participants.

Une présentation sur l'Observatoire National des Mammifères a été faite à chacune de ces rencontres.

- *Rencontre Petits Mammifères*

Les premières rencontres petits et moyens mammifère se sont tenues à Bourges les 02 et 03 mars. Plus d'une centaine de participants, quatorze communications, six tables rondes ont animé les deux journées de ces rencontres. Les discussions sont vraiment restées « petits » mammifères, tel que l'entend le langage courant, c'est à dire petits rongeurs et eulipotyphles (nouveau nom sous lequel sont regroupés les talpidés, soricidés et érinacéidés), le plus gros mammifères traité lors de ces rencontres ayant été le Hérisson d'Europe.

Ces rencontres ont été un franc succès, tout le monde étant heureux de se retrouver sur un groupe qui avait été quelque peu oublié ces dernières années. Elles ont permis de voir que plusieurs associations développaient des programmes sur des espèces pour lesquelles il existe quelques inquiétudes, les deux *Neomys*, le Muscardin, la Crocidure leucode, ou bien des interrogations : le monde des Arvicola, ou bien encore des difficultés d'études. Les tables rondes ont notamment essayé de proposer des pistes en termes de méthodologie et protocoles.

Axe 4

A.4. Vie associative

A4-1 : Coordination des réseaux SFEPM

- *Groupe national Chiroptères*

La réunion de la Coordination Nationale Chiroptères a eu lieu les 30 novembre et 1er décembre 2019 à Bourges. Le secrétariat, composé de Lilian Girard et Hélène Chauvin, a fait le bilan 2019 des actions de la CCN. En date du 30 novembre, ce sont 20 coordinateurs, 5 coordinatrices et 8 suppléants qui ont été désignés pour représenter les 22 régions métropolitaines et les 5 régions d'Outre-mer. Il existe neuf groupes de travail ainsi que neuf référents thématiques au sein de la CCN.

Lors de cette réunion, l'état d'avancement des actions développées par la CCN dans le cadre du PNA et hors PNA a été présenté aux personnes présentes, dont Sarah Pierre (DREAL Franche-Comté) et Valérie Wiorek (animatrice du PNA), comme par exemple l'action « Observatoire » qui a bien avancé en 2019 (voir ci-dessus), la réalisation d'un recueil d'expériences sur les aménagements en bâti et une synthèse nationale sur le Minioptère de Schreibers. Les actions du MNHN ont également été présentées (registre de baguages, groupe de travail radiopistage, capture, bibliothèque matériels biologiques). Un point a été fait sur le projet Grande Noctule Massif Central ainsi que sur l'organisation des prochaines rencontres nationales à Bourges en 2020. Marie-Jo Dubourg-Savage a profité de cette réunion pour informer la CCN qu'elle va prendre sa retraite vis-à-vis de la représentation qu'elle assure pour la CCN auprès de BatLife et d'Eurobats.

- *Groupe national Loutre*

Le Groupe Loutre s'est réuni à Paris le 22 novembre. Après un tour des régions pour faire le point sur la situation locale de la Loutre et sur les actions menées depuis la fin du premier PNA en 2016, et une présentation du nouveau plan, une réflexion collective sur l'adaptation du protocole standard de prospection au contexte des fronts de recolonisation a été lancée. Une autre réflexion a également été lancée sur l'analyse des données de terrain afin de définir des statuts biologiques locaux de la Loutre. L'objectif est d'aboutir ces réflexions en fin 2020.

La cartographie des mortalités Loutre a aussi été abordée, mais peu de décision pour le moment notamment du fait de l'absence de lieu de stockage des éléments biologiques récoltés.

- *Groupe Petits et Moyens Mammifères*

Il ne s'est pas réuni spécifiquement en 2019, du fait de la tenue des rencontres petits mammifères. Les tables rondes qui ont eu lieu à cette occasion ont permis d'avancer sur certains dossiers.

Le gros point traité en 2019, à la suite des rencontres, est le lancement d'un cahier technique, qui regroupera clé de détermination, guide taxinomique, protocoles et éléments de biologie, ce cahier devant servir de base pour les futures formations que la SFEPM va être amenée à dispenser en 2020 sur ces espèces à destination de publics professionnels.

- *Groupe Petits Carnivores*

Le groupe « carnivores », créé fin 2018, a préféré se rebaptiser « groupe petits carnivores » car, au vu de l'ampleur de la tâche, il préfère se focaliser sur ceux-ci, et notamment les « ESOD » (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts). Le groupe s'organise pas à pas ; le dossier des ESOD est complexe. Il est indispensable de trouver un temps de concertation afin de mieux aménager le planning et déterminer les objectifs réalisables à court et moyen terme. Il faut trouver des partenaires auprès des structures qui travaillent déjà sur ces questions et proposer un plan d'actions sur ces espèces afin que la SFEPM se positionne sur le long terme et établisse sa stratégie pour la conservation de ces espèces.

Pour faire en sorte qu'une espèce ne soit pas classée SOD, la stratégie de la SFEPM doit tenir compte de deux aspects (technique et politique) et apporter des arguments fournis essentiellement par les associations de protection locales que la SFEPM doit fédérer et organiser / centraliser. L'analyse de la situation et de l'état de conservation de chaque espèce de carnivores dite « ESOD » sera à faire sur la base d'une réfutation des quatre arguments prévus par la loi (santé publique, équilibre des écosystèmes, dommages sur les biens et les

propriétés agricoles, forestières et aquacoles et autres formes de propriétés, atteintes à la sécurité) quant au classement d'une espèce et aux dérogations possibles quant à sa régulation et destruction. Il faut construire un argumentaire national, voire européen, à partir des données locales. Le dossier sur le Putois d'Europe mené par Pierre Rigaux (« Protéger le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) », 2017) est à ce sujet exemplaire.

Fin juin 2019 marquait la fin de la précédente triennale concernant la classification des « nuisibles ». La liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) était déjà en cours de révision en France. La SFEPM a adressé son avis et ses commentaires en réponse à la consultation publique concernant le projet d'arrêté ministériel fixant le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2022, texte adressé au ministère ainsi qu'au ministre François de Rugy et à sa secrétaire d'État.

Dans ce texte, la SFEPM a tenu à souligner d'entrée le fait que cet arrêté dans sa forme est quasi identique à l'arrêté triennal précédent (2015-2018) et ne tient donc aucun compte non seulement de l'évolution tant nationale que régionale de l'état de conservation des espèces, mais aussi de celle de la réalité des dommages et des moyens alternatifs de protection / dissuasion. La SFEPM demandait :

- le retrait total du Putois d'Europe et de la Belette de la liste des espèces SOD ;
- le respect du seuil de 10 000 € de dommages par département pour le classement SOD pour la Fouine, la Martre des pins et le Renard roux, ce seuil devant être vérifié (expertise officielle) et validé par chaque Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) ;
- l'inscription dans ce texte des modalités de rendu des carnets de piégeage (déjà présentes par ailleurs mais non respectées) ;
- la mise en place d'un véritable réseau de veille écologique des populations de petits carnivores - entre autres sur le modèle des sciences participatives - pour avoir une véritable information, dénuée de toute partialité.

A la suite de la parution du nouvel arrêté des ESOD (Arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du Code de l'Environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts), force est de constater que, même si un mieux peut être noté, on est encore très loin d'une vraie gestion intelligente et argumentée de la situation de ces espèces et que les lobbys cynégétiques, agricoles et de piégeurs ont encore eu le dernier mot. Il suffit de voir quels sont les départements où le putois est classé nuisible (tableau ci-dessous).; si la SFEPM a été "entendue" pour toute la France hormis ces départements, ne serait-ce pas parce que ces départements sont liés au Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, dont le poids politique est notable (cf. la démission de N. Hulot) et ses diatribes plus qu'interpellantes.

Espèce	Départements dans le(les)quel(s) l'espèce est classée « nuisible » et modalités
Belette	94 départements où la Belette n'est pas « nuisible » 62 (Pas-de-Calais) : tout le département
Putois d'Europe	93 départements où le Putois n'est pas « nuisible » 44 (Loire-Atlantique) : dans 43 communes (sur 207). 62 (Pas-de-Calais) : sauf 165 communes (total de 891 communes)
Martre des pins	67 départements où la Martre des pins n'est pas « nuisible » 16 départements : dans tout le département 12 départements : « nuisible » dans une partie du département
Fouine	31 départements où la Fouine n'est pas « nuisible » 58 départements : dans tout le département 6 départements : « nuisible » dans une partie du département
Renard roux	5 départements où le Renard n'est pas « nuisible » : 2A, 75, 92, 93, 94 85 départements : dans tout le département 5 départements : « nuisible » dans une partie du département

On constate à la lecture de ce tableau l'incongruité du classement « SOD » pour le Putois et la Belette dans seulement 1 et 2 départements (dans ces départements, les récents atlas mammalogiques ne montrent ni une répartition homogène ni une « surabondance » de l'espèce, bien au contraire des inquiétudes se font jour quant au devenir de leurs populations). On voit aussi que ce statut sera plus dur à faire évoluer pour la Fouine et le Renard roux dans le futur. La SFEPM aura besoin des efforts de toutes les associations naturalistes de France pour faire évoluer les choses sur ces deux espèces. Signe encourageant, pour le Renard, des collectifs se sont mis en place ces dernières années qui commencent à faire évoluer les choses.

Blaireau d'Europe © Denis Avondes

Pour le futur, un dossier va devenir prioritaire au sein de la SFEPM : celui du Blaireau d'Europe dont la situation en France est un véritable scandale tant écologique qu'éthique ; le déterrage, encore pratiqué dans la majorité des départements de France, est une véritable honte injustifiable.

A4-2 : Participation à l'action des réseaux nationaux

- *CAP Ours*

CAP ours, où Christian Arthur représente la SFEPM, a eu une grosse activité en 2019, suite à la réintroduction des deux ourses en Béarn, mais aussi suite aux divers arrêtés portant sur l'indemnisation des dégâts. Un communiqué de presse a été envoyé fin avril sur plusieurs points : modalité de diffusion des localisations d'ours, calcul des dégâts et paiement de gros dégâts suite à dérochage imputés à l'ours, perturbations intentionnelles sur les sites des femelles réintroduites. Une grève du zèle a été entamée (non diffusion immédiate des données Ours au Réseau Ours brun de l'ONCFS), ces données se retrouvant dans le public très rapidement. Une prise de position et un avis sur l'arrêté d'effarouchement mis à la consultation publique en mai 2019 ont aussi été portés par CAP ours.

Enfin, le 06 juin 2019, CAP Ours a rencontré le Préfet d'Occitanie pour discuter de la feuille de route « Ours et Pastoralisme » qui chaque année règle les modalités de protection, indemnisations et gestion des ours » à problèmes ».

- *CAP Loup*

Pierre Rigaux a continué à représenter la SFEPM au sein de CAP Loup qui a été reçu en 2019 par le Ministère de l'Ecologie. Malheureusement peu de changements quant à la politique de gestion du Loup, et notamment vis-à-vis des protections aux troupeaux. La SFEPM a participé à la réponse à la consultation publique sur l'arrêté déterminant le nombre de loups à tirer en France. Ce genre de consultation, dont la conclusion est le plus souvent connue à l'avance, relève plus de l'alibi que d'une vraie consultation démocratique. Si, par respect des procédures démocratiques françaises, la SFEPM continuera à s'investir et participer à ce genre de consultation, leur utilité et leur efficacité sont toutefois peu évidentes.

- *UICN France*

Pas d'actions en 2019 avec l'UICN. La ré-adhésion à cet organisme n'a toujours pas eu lieu : il faut des parrains et la question du coût de l'adhésion est un frein (plus de 1 000 euros !). A faire impérativement dans la perspective du congrès 2020 qui se tiendra en France ?

- *Réseau national d'Echouages*

La SFEPM continue de suivre et de collaborer avec le RNE en assistant notamment au séminaire annuel de rencontre du réseau. En 2019, le Réseau s'est réuni pour la première fois en Outre-Mer à Fort-de-France du 26 au 28 novembre. Marie Francou, salariée au Groupe Mammalogique Normand sur les Mammifères marins, a assisté au séminaire pour le compte de la SFEPM. Le compte-rendu de ce séminaire est disponible dans le bulletin de liaison de la SFEPM Mammifères Sauvages n°79.

Les bulletins 2019 du RNE sont disponibles : http://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/publications/bulletin-rne-261/article/le-bulletin-de-liaison-et-d

- *Réseau ONF Mammifères*

Trois réunions en 2019 : le 07 janvier pour dresser le bilan de l'année écoulée, le 12 avril pour commencer à parler sur les projets 2019, le 13 juin pour mettre en place la future formation à destination des agents de l'ONF sur les petits mammifères.

Une réunion spécifique sur la problématique « Gestion forestière et chauves-souris » s'est tenue en plus le 18 décembre.

- *Club des 14*

Le regroupement d'associations de protection de la nature et de l'environnement, appelé Club des 14 APN, auquel participe la SFEPM a été relativement actif cette année. Plusieurs réunions ont eu lieu, à chaque fois sur Paris : 06 février, 11 mars, avec la participation au Grand débat initié par le gouvernement, 11 avril, 17 avril, 13 juin, 02 juillet avec un point presse organisé sur la situation législative de l'environnement (Loi « nuisibles », stratégie biodiversité …), et surtout à partir de septembre 2019, la rédaction d'un livre Blanc sur l'état de la biodiversité en prévision de la tenue du congrès de l'UICN en mai 2020 à Marseille. Ce Livre fera le bilan de l'état de la biodiversité en France, celui des politiques publiques en faveur de l'environnement depuis presque 60 ans et proposera des solutions pour le futur. Une importante synthèse réalisée par quelques volontaires a ainsi été rédigée. Il ne reste plus qu'à espérer qu'elle sera suivie et non restreinte au Ministère de l'écologie. La participation à ce club des 14 est complémentaire de l'action terrain et technique de la SFEPM, elle demande une forte implication (près de 10 réunions en présentiel à Paris) et une connaissance des textes législatifs et arcanes du fonctionnement républicain.

A4-3 : La vie de l'association

- *Les réunions de CA*

Le Conseil d'Administration de la SFEPM s'est réuni à quatre reprises en 2019 : le 15 mars lors d'un CA extraordinaire (Bourges, 13 administrateurs présents), le 15 juin (Paris, 6 administrateurs présents), le 7 septembre (Paris, 8 administrateurs présents) et le 23 novembre (Paris, 6 administrateurs présents). Le problème de l'assiduité des administrateurs se pose. De 6 à 8 présents en moyenne sur la vingtaine d'élus, il y a là un problème de motivation à résoudre. Les comptes rendus des différents CA vont être envoyés aux adhérents.

- *Le projet associatif*

A nouveau discuté en 2019, il n'a toujours pas avancé. Est-il utile ? Souhaité par les administrateurs et adhérents ? Un point serait à faire. Le président et la chargée de mission associative ont rencontré en 2019 le département du Cher pour une aide dans le cadre d'un Dispositif Local d'Accompagnement sur ce point, pour déterminer sur quels axes une aide extérieure serait souhaitable : politique générale de l'association, aide à la recherche de subventions, aide sur le fonctionnement interne ? Une solution d'aide existe, à la SFEPM de savoir comment l'utiliser si besoin !

- *L'Assemblée Générale*

Elle s'est tenue le 23 novembre 2019 à Paris dans les locaux du Muséum National d'Histoire Naturelle, sur un après-midi et sous la forme de présentation des principaux projets de la SFEPM. Elle semble avoir été bien reçue par les adhérents présents, une petite quarantaine.

A cette occasion un nouvel administrateur a rejoint la SFEPM : Fabrice Darinot, qui avait pris en charge l'enquête Rat des moissons, et qui devrait s'investir sur les petits mammifères par la suite.

- *Les outils et publications développés par l'association*

✓ **Site internet**

Suite à la proposition de refonte du site internet en 2018, le site a été complètement refait en 2019. L'investissement a été important (plus de 28 000 euros en tout), car la SFEPM en a profité pour tout remettre en ordre dans ses divers sites : site Refuges chauves-souris, site Havres de Paix, base de données adhérents, sites Nuit de la Chauve-souris et Printemps des Castors. Un système de stockage d'archives et d'échanges de fichiers (espace cloud) pour les discussions et travaux du CA a aussi été installé ainsi qu'un espace adhérent. Il reste le site Chat et biodiversité à mettre à jour et aux administrateurs à mieux fonctionner ensemble avec cet outil maintenant.

✓ **Bulletin Mammifères sauvages**

Une nouvelle forme du bulletin a été mise en place fin 2019, ainsi que la standardisation des rubriques. Les numéros 77 et 78 du bulletin sont parus, le premier de 40 pages, en avril 2019, le second de 28 pages en octobre. La forme et l'organisation de ce bulletin ont été revues et stabilisées avec une structure qui sera maintenant respectée pour les futurs bulletins… à la condition que des articles soient disponibles. La SFEPM est toujours (et la chargée de mission Vie associative la première) à la recherche et poursuite d'articles et nouvelles notamment. Même une bribe d'information sur ce qui se passe en régions est intéressante à partager ! Cela vaut aussi pour les éditoriaux : les présidents fatiguent et il serait bien que d'autres administrateurs (voire des adhérents) se proposent.

✓ **L'envol des Chiros**

Les numéros 26 et 27 de l'Envol des Chiros, tous deux de 20 pages, sont parus en même temps que les bulletins de la SFEPM sortis respectivement en avril et novembre 2019. Ils ont permis la publication de 26 articles en 2019, ce qui permet de valoriser les actions réalisées en régions et au niveau national, que ce dynamisme continue ! Merci à Jihane Hafa pour la coordination de cette revue, et aux chiroptérologues qui continuent de faire parvenir leurs travaux et données et à faire vivre cette publication … qui est la leur !

✓ **La lettre des Refuges ou Arche des Chiros**

Deux numéros de cette Lettre ont été publiés en 2019 : un en mai et un en novembre.

✓ **L'écho du PNA loutre**

Avec l'arrivée d'une salariée à plein temps sur le PNA Loutre et le démarrage officiel de la mise en œuvre de ce plan, la parution de la lettre d'information « *L'Echo du PNA » a* repris avec le 11ème numéro en octobre.

✓ **La Catiche**

L'année 2019 a également été l'année de sortie du premier numéro du bulletin d'informations de l'Opération « *Havre de Paix pour la Loutre d'Europe* », nommé « *La Catiche* » d'après le nom des gîtes de notre mustélidé. L'objectif sera de sortir un numéro par an.

✓ **Arvicola**

Décembre 2019, sept articles d'Arvicola sont sortis en pdf et adressés aux adhérents. Leur parution papier se fera en 2020. Merci à Stéphane Aulagnier d'avoir fait l'effort de reprendre cette revue. Il reste maintenant à remobiliser les adhérents et les naturalistes et autres mammalogistes pour avoir du grain à moudre et faire pleinement revivre cette revue.

✓ **Autres publications de la SFEPM**

Les actes de colloques (dont malheureusement la « reconnaissance scientifique extérieure » est faible) vont continuer à paraître sous la forme d'un « numéro spécial Arvicola ». Les actes du colloque 2018 sont toujours en attente, et les actes des Rencontres Petits Mammifères sont terminés et prêts à l'impression, qui se fera début 2020.

La Lettre d'informations est arrêtée depuis 2015. Le compte Facebook, qui compte aujourd'hui plus de 8500 followers, a dans l'esprit de certains pris la relève… mais est-ce la même finalité et le même public ? La nécessité de faire savoir à nos adhérents, et à tous ceux qui nous suivent, ce que nous faisons, autrement que par l'envoi des comptes rendus de Conseil d'Administration, se pose.

L'envoi des comptes rendus de Conseil d'administration 2018 n'a pas été fait, et celui des CA de 2019 est maintenant à faire. La SFEPM a un peu de retard dans cette tâche administrative.

✓ **Les publications de nos administrateurs**

On soulignera la sortie du livre *Regards Renards*, écrit par Carine Gresse, édité à compte d'auteur, et qui a reçu le Premier Prix Fernand Méry 2019 de l'Ouvrage Illustré.

- *La situation des adhérents*

Après une baisse significative en 2014 et 2015 (perte globale de 106 adhérents), une remontée partielle en 2016, le nombre d'adhérents directs (individuels, familiaux) avait fortement chuté en 2017 (on avait atteint un des plus faibles nombres de ces 20 dernières années !), puis en partie corrigé en 2018 avec le retour de la chargée de mission associative. En 2019, la SFEPM reste au même niveau d'adhésions qu'en 2018, mais est toujours loin des niveaux d'adhésions des années 2010 à 2013 : 115 adhésions en moins (figure 8). Soixante-seize nouveaux adhérents ont rejoint l'association en 2019, mais 94 l'ont quittée. Le nombre d'adhérents indirects (via des associations adhérentes) a baissé en 2019 (environ 5 000 adhérents indirects), alors que le nombre d'associations évolue peu, car les associations adhérentes qui restent sont en fait des petites et moyennes associations, les grosses (souvent des LPO locales) étant parties.

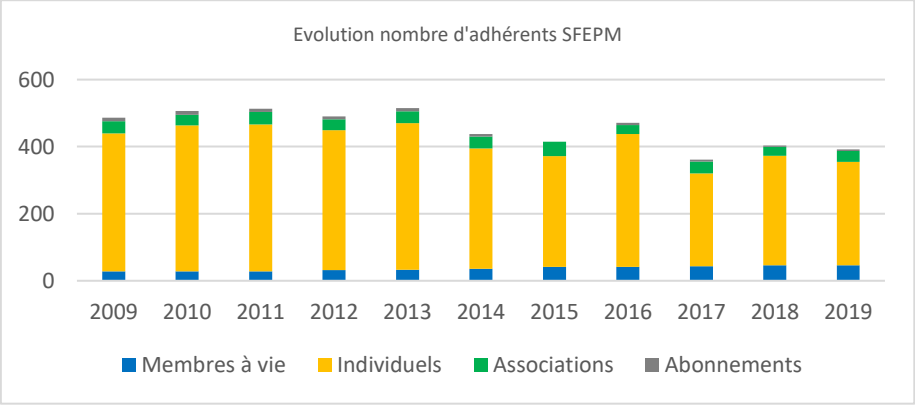

Figure 8 : Evolution du nombre total d'adhérents à la SFEPM de 2009 à 2019.

Dynamisme des publications, « démarchage » auprès des adhérents, enquêtes pour connaître les attentes des adhérents et surtout faire mieux comprendre les objectifs et positionnement de l'association, diffuser les résultats de nos études et travaux, meilleure visibilité sur Internet ou les réseaux sociaux … autant de pistes que la SFEPM avait envisagées d'explorer pour les années à venir … et notamment en 2017 …ce qui n'est toujours pas fait en 2019 ! Et pourtant, il reste en effet indispensable, compte-tenu de l'évolution des financements publics, que le poste de chargé de communication soit intégralement financé par les produits internes (adhésions et ventes). Or les produits internes aujourd'hui ne couvrent qu'un tiers du poste. Ce déficit d'adhérents tranche avec le nombre de *followers* que la SFEPM a sur Facebook.

A4-4 : Le budget 2019

- *Comptes de résultats SFEPM*

La SFEPM a été un peu moins dépendante des subventions publiques en 2019 (44 % des produits), la part des subventions privées (EDF, WWF France …) et transferts de charges s'étant élevée à plus de 32 %. Les produits internes sont toujours relativement faibles (environ 6 % en 2019 contre 9 % en 2018). Pas d'études et travaux en 2019.

La majeure partie des charges en 2019 a porté sur les frais de personnel en lien avec l'augmentation du nombre de salariés : de 2 ETP en 2018 à 4,3 ETP en 2019 (51 % des charges), les frais de déplacement et de missions venant en second (10 %) ainsi que les honoraires –prestations (10 %), les fonds dédiés représentant encore près de 10 %, même s'ils ont été en partie épurés en 2017 et 2018. La partie relative à l'édition impression a été très faible en 2019 (3 % des charges), et est en nette diminution par rapport à 2018 (8 %). Le montant global et la production technique écrite de la SFEPM restent toujours très faibles. Peu d'achats stockés en 2019.

Au final, en 2019, un déficit de près de 31 000 euros est constaté, alors que l'année a été meilleure en rentrées de produits (+ 80 000 euros par rapport à 2018), mais deux éléments sont venus assombrir le tableau : un remboursement sur la subvention Loutre de 2018 (environ - 15 600 euros) et un accroissement des frais de remise en état de nos sites Internet (environ – 24 800 euro), que l'on peut toutefois considérer comme un investissement pour le futur.

Produits		Charges	
Produits internes	19 006,71	Achats stockés	3 877,12
Subventions publiques	134 000,00	EDF, GDF, carburant	1 445,16
Subventions privées	83 000,00	Fournitures, matériel	6 511,19
Etudes/Travaux	0,00	Autres charges de gestion	1 291,21
Transferts de charges	23 927,56	Honoraires, prestations	31 547,24
Produits financiers	283,37	PTT, téléphone	7 187,29
Reprise fonds dédiés	33 065,07	Salaires, indemnités de stage	98 363,47
Amortissements	6 045,12	Cotisations sociales	71 869,02
Autres produits	2 707,88	Cotisations	230,00
		Frais de gestion	196,55
		Fonds dédiés	28 902,21
		Déplacements, missions	29 524,99
		Impression, édition	10 080,16
		Services extérieurs	6 223,58
		Pénalités	15 557,87
		Taxes	6 031,89
Total =	**302 021,81**	**Total =**	**332 956,39**
Déficit =	30 934,58		

- *Bilan financier SFEPM*

Le bilan 2019 se caractérise par une légère diminution par rapport à 2018, avec notamment : en « négatif » une stabilité à un bas niveau des valeurs mobilières (ce qui diminue la trésorerie à moyen terme disponible pour l'association – il reste moins d'un trimestre de fonctionnement, or la subvention de fonctionnement est versée le plus souvent en fin d'année) ; en « positif », une somme non négligeable de crédits et créances à venir et un fort montant de trésorerie. Les dettes fournisseurs et charges sociales sont faibles et les fonds dédiés ont augmenté par rapport à 2018, du fait du versement tardif de la subvention.

Actif		Passif	
Immobilisations nettes	1 5335,58	Fonds associatif	108 819,85
Marchandises en stock	27 184,70	Report à nouveau	28 824,25
Créances	1 492,75	Excédent	-30 934,58
Crédits à venir	44 342,00	Fonds dédiés	58 680,80
Valeurs mobilières	0 952,00	Dettes fournisseurs	17 183,70
Trésorerie	106 110,30	Dettes charges sociales	17 817,26
Charges constatées d'avance	0,00		
Total =	**201 416,29**	**Total =**	**201 416,29**

- *Répartition des charges en fonction des thématiques*

Les activités générales de la SFEPM ont mobilisé près de 31 % des ressources en 2019, mise en place de l'Observatoire National des Mammifères incluse, contre 22 % pour les travaux Chiroptères en général, 18 % pour les travaux sur la Loutre, 17 % pour le Lynx, le reste se répartissant entre Petits et Moyens mammifères en général, Autres Carnivores (putois, CAP loup, CAP ours) et Mammifères marins. Les réseaux (Chiroptères, Loutre, Autres carnivores et Petits et Moyens mammifères) ont quant à eux été peu actifs en 2019 et ont mobilisé moins de 2 % des ressources (Figure 9).

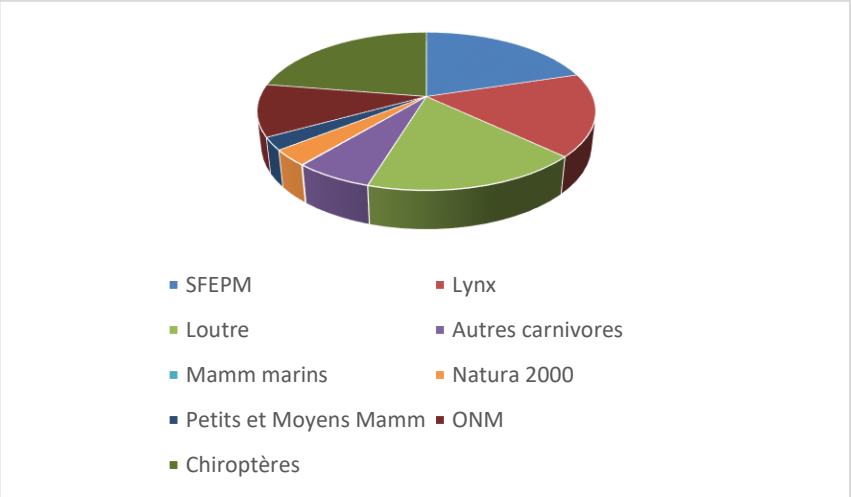

Figure 6 : Répartition des ressources de la SFEPM selon les thématiques de travail en 2019.

Liste des publications en 2019 faites par des membres de la SFEPM

Arthur L. & Chrétien A. (2019) - Recueil d'expériences des aménagements pour une meilleure cohabitation Chiroptères - Homme en milieu bâti. Tome 2. SFEPM – FCEN, Bourges, 95 pages.

Arthur C. (2019) – Chauves-souris. Deux nouvelles espèces en Europe … bonne nouvelle ? Le Courrier de la Nature, 316 : 16-17.

Arthur C. & Couriot O. (2019) – Le cycle pondéral du Hérisson d'Europe, *Erinaceus europaeus* (L. 1758), en milieu rural en région parisienne. In Leboulenger F. (coord) : « Actes des Premières Rencontres Nationales Petits Mammifères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères »», Bourges, 02-03 mars 2019. Arvicola, numéro spécial : 70-97.

Aulagnier S. (2019) - Une nouvelle espèce de Mammifère en France : le Campagnol de Lavernède. Arvicola, tome XXI : 4.

Aulagnier S. (2019) - Deux ou trois espèces de Neomys en France ? Arvicola, tome XXI : 7.

Aulagnier S. (2019) - Quel(s) noms(s) scientifique(s) pour les Crocidures des jardins de France ? Arvicola, tome XXI : 8-9.

Aulagnier S. & Haffner P. (2019) – Liste des Mammifères de France métropolitaine – Mise à jour2019. Arvicola, tome XXI : 1-3.

Darinot F. (2019) – Dispersion et structure génétique d'une population de Rat des moissons (*Micromys minutus* Pallas, 1771) soumise à des inondations régulières. Thèse de doctorat, école doctorale de l'EPHE – ED 472, université de recherche Paris sciences et lettres, 213 pages.

Darinot F. & K. Thomas K. (2019) - Les akènes de Pissenlit (*Taraxacum* sp.), une ressource alimentaire délicate appréciée des mulots (*Apodemus* sp.). Arvicola, tome XXI : 5-6.

De Lacoste N. (2019) - Enquête participative « Chat domestique& Biodiversité » : Résultats préliminaires. Poster. In Leboulenger F. (coord) : « Actes des Premières Rencontres Nationales Petits Mammifères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères », Bourges, 02-03 mars 2019. Arvicola, numéro spécial : 163.

Drouilly M. (2019). Plan d'actions pour la conservation du Lynx boréal (*Lynx lynx*) en France – Propositions à mettre en œuvre par l'État dans le cadre d'un PNA. Société française pour l'étude et la protection des mammifères / WWF France, Paris, Bourges, 177 pages + 2 annexes.

Drouilly M. (2019) – Le Lynx en France, où en est-on ? La Gazette des grands prédateurs, 70 : 12-13.

Drouilly M. (2019) – Le Lynx boréal en France. L'Oiseau magazine, automne 2019, n°136 : 78-82.

Fournier-Chambrillon C., Bout C., Ruys T., Caublot G., Cheron A., Dorfiac M., Palussière L., Saillard M., Simonnet F., Quelennec C., André A.**,** Pigneur L-M., Michaux J. & Fournier P. (2019) - Utilisation de tubes capteurs d'indices et de l'outil moléculaire comme méthode indirecte d'inventaire et de suivi des micromammifères. In Leboulenger F. (coord) : « Actes des Premières Rencontres Nationales Petits Mammifères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères », Bourges, 02-03 mars 2019. Arvicola, numéro spécial : 105-130.

Gresse C. (2019) – Regards, renards. Edité à compte d'auteur, 50 p.

Haffner P. (2019) - Les petits Mammifères. Place dans le monde et en France métropolitaine. In Leboulenger F. (coord) : « Actes des Premières Rencontres Nationales Petits Mammifères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères », Bourges, 02-03 mars 2019. Arvicola, numéro spécial : 98-104.

Haffner P., Savouré-Soubelet A. & Moutou F. (2019) - L'atlas des mammifères de France, volume 3 : Carnivores et Primates. Actes du colloque « Quels publics pour la Primatologie » de la Société Francophone de Primatologie, Le Guerno, 2-5 mars 2019 : 36-37.

Leboulenger F. (2019) - Lancement d'une enquête nationale *Crocidura leucodon* / *C. suaveolens* : motifs et objectifs. In Leboulenger F. (coord) : « Actes des Premières Rencontres Nationales Petits Mammifères de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères », Bourges, 02-03 mars 2019. Arvicola, numéro spécial : 131-138.

Marchand I. & Fournier-Chambrillon C. (2019) – Le vison d'Europe, un mammifère au bord de l'extinction. L'Oiseau magazine, n°137 : 52-57.

Moutou F. (2019)- « Réensauvager » la nature ? L'exemple des Pays-Bas. Le Courrier de la Nature, 318 : 33-39.

Moutou F. (2019) – Quel statut pour le dingo australien ? Le Courrier de la Nature, 319 : 18-19.

Liste des publications en 2019 réalisées avec le soutien de la SFEPM

Abadie G. (2019) – Le Loir et le Lérot. Les lutins de la nuit. Editions Le rat d'Or, Dampierre-en-Burly, 64 pages.

Pavisse R., Vangeluwe D. & Clergeau P. (2019) – Domestic cat predation on garden birds : an analysis from European ringing programmes. Ardea, 107(1) : 103-109.

Pisanu B. & Clergeau P. (2019) – Sciences participatives. Le chat de propriétaire, un prédateur sans faim. Le Courrier de la Nature, 315 : 19-21.

Coordination de la rédaction : Audrey Savouré-Soubelet
Ont participé à la rédaction : Christian Arthur, Rebecca Burlaud, Hélène Chauvin, Nathalie De Lacoste, Marine Drouilly, Lilian Girard, Patrick Haffner, Gérald Larcher, François Leboulenger, Marie Masson, Fanny Paperin, Thomas Ruys, Franck Simonnet, Dominique Solomas, Audrey Savouré-Soubelet.
Responsable publication : Président de la SFEPM
Mise en page : Audrey Savouré-Soubelet & Dominique Solomas
Crédits photos : Première de couverture : Lérot © George Abadie, Hermine © Denis Avondes, Pipistrelle de Kuhl © Laurent Arthur, Baleine franche australe © Audrey Savouré-Soubelet
Axe 1 : Sapaju © Audrey Savouré-Soubelet
Axe 2 : Lynx boréal © Roland Clerc
Axe 3 : Loir gris © George Abadie
Axe 4 : Murin de Natterer © Laurent Arthur

Nos partenaires qui nous ont soutenu en 2019 :